



RENCONTRE NATIONALE DU 18 ET 19 JUIN 2024

TOUS ÉGAUX ? LE POUVOIR D'AGIR DES VILLES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS

Synthèse et perspectives

L'UNICEF France a eu l'honneur d'organiser les 18 et 19 juin 2024 à Lille **la seconde et dernière Rencontre nationale des Villes amies des enfants du mandat 2020-2026** sur le thème de la **lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants**. Je tiens à remercier l'ensemble des villes, écoles, partenaires, bénévoles qui ont participé et ont contribué à la richesse des échanges de ces deux jours.

Nous le savons, les villes représentent **un des échelons les plus pertinents** pour proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes **au fléau que représente la pauvreté pour les familles**. Les compétences des villes en matière d'action sociale de proximité, d'éducation, de restauration scolaire, d'accueil du jeune enfant, de lutte contre les discriminations ou dans une moindre mesure de santé et de mobilité, **sont autant de leviers** pouvant contribuer à répondre aux besoins immédiats des enfants en situation de pauvreté et à favoriser leur inclusion.

Les politiques transversales sont très certainement les plus difficiles à mettre en œuvre en mobilisant l'ensemble des acteurs de la collectivité. **Quelle fierté pouvons-nous alors avoir, quand nous réussissons à faire bouger les lignes !**

Fort de cette conviction, l'UNICEF France s'est engagée depuis 2002 dans le programme international Ville amie des enfants pour travailler à la réalisation des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales. **Le mandat municipal 2020-2026** a marqué un tournant pour notre réseau Ville amie des enfants, en mettant un accent plus prononcé sur les enjeux de transversalité des compétences mobilisées, ainsi que sur le portage politique requis pour renforcer l'effectivité des droits de l'enfant sur l'ensemble des territoires communaux et intercommunaux. Depuis 2022, notre action auprès des collectivités territoriales s'est ainsi étoffée, en proposant des cycles d'ateliers sur le droit à la participation des enfants et des jeunes, la santé mentale des enfants et sur la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Des groupes de travail avec les villes, dénommés « comités

techniques », ont également été mis en place pour proposer des recommandations nationales et locales sur deux enjeux primordiaux : la scolarisation de tous les enfants, et l'accompagnement des enfants sans domicile dans l'accès à leurs droits. La formation **Ma Ville à hauteur d'enfant** est enfin un outil pour intégrer les droits des enfants dans les politiques et les pratiques municipales.

Cette **Rencontre nationale des Villes amies des enfants 2024** a ainsi été l'occasion de partager les travaux des collectivités membres du réseau, de valoriser les réalisations des municipalités, et d'aborder ensemble de nouvelles thématiques, avec l'appui de partenaires. Nous pouvons être fiers collectivement des actions réalisées depuis le début du mandat par les Villes et Intercommunalités amies des enfants, pour continuer – encore et toujours plus – à appliquer et mettre en œuvre des politiques publiques locales propices à la réalisation des droits de l'enfant.

Nous espérons que **la lecture des Actes de ces deux jours** vous sera agréable, porteuses d'idées et de solutions. Vous trouverez au fil des pages des clés de compréhension, des témoignages et des ressources qui - nous l'espérons -, continueront à vous inspirer dans la réalisation des droits de l'enfant en France.



Adeline HAZAN

Présidente
de l'UNICEF France

© Benjamin Decoin

TABLER DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 3 |
| INTRODUCTION | 5 |
| 1. ENGAGEMENT 1 : LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT | 6 |
| 1.1 Faire de la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle la priorité des politiques | 6 |
| 1.2 Aménager la ville pour en faire un espace d'émancipation des enfants : vers un urbanisme du bien-être en villes enfance / jeunesse en faveur du bien-être des enfants | 8 |
| 1.3 Assurer l'égal accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants : penser la restauration scolaire au sein d'une politique alimentaire durable..... | 13 |
| 1.4 Réinvestir les politiques jeunesse sous le prisme de l'action en faveur de la santé mentale | 15 |
| 2. ENGAGEMENT 2 : LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LES DISCRIMINATIONS | 20 |
| 2.1 Consultation nationale des 6-18 ans : recommandations des enfants | 20 |
| 2.2 Accompagner les familles et les enfants sans domicile de son territoire : participer à la coordination de l'action publique pour répondre à l'urgence sociale | 26 |
| 3. ENGAGEMENT 3 : UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ | 27 |
| 3.1 Ecole, Enfants et Grande pauvreté – Les enseignements de l'action d'ATD Quart Monde | 27 |
| 3.2 Identifier, recenser, inscrire et suivre l'ensemble des enfants éloignés de l'école de son territoire : des premières propositions pour répondre aux enjeux locaux | 29 |
| 3.3 Renforcer les moyens accordés à la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires et la coordination entre acteurs : le dispositif des Cités éducatives | 30 |
| 3.4 Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en faveur du bien-être des enfants à l'école : premier bilan de l'initiative Ecole amie des droits de l'enfant un an après son lancement..... | 32 |
| 3.5 Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes par la pratique du jeu libre | 34 |
| 4. ENGAGEMENT 4 : LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES | 35 |
| 5. ENGAGEMENT 5 : LA SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'ENFANT | 39 |
| 5.1 Comment l'éducation aux droits de l'enfant peut-elle favoriser la participation éclairée des enfants à la vie publique ? | 39 |
| 5.2 Le programme Ville amie des enfants à l'international : état des lieux et perspectives | 41 |
| CONCLUSION | 43 |

Directrice de la publication : **Adeline HAZAN**
 Coordination éditoriale : **Aurélien CALAFORRA**
 Rédaction : **Marie-Anne CAPUL**
 Design graphique : **David IGLESIAS**

Dépôt légal : décembre 2024

INTRODUCTION

Le mandat de l'UNICEF France est de **promouvoir et défendre les droits de chaque enfant, en France et partout dans le monde**, en portant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables.

Les indicateurs de grande pauvreté en France restent très préoccupants, notamment dans les territoires d'Outre-mer comme le souligne le rapport « [Grandir dans les Outre-mer](#) ». De même, le nombre d'enfants sans domicile n'a cessé d'augmenter. Le 5^e baromètre de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et de l'UNICEF France enregistre une hausse de 20% par rapport à l'année précédente, soit 2043 enfants à la rue dans la nuit du 19 août 2024. **Cette pauvreté infantile est multidimensionnelle et représente un obstacle à l'application de leurs droits : accès à un logement décent, à l'éducation, aux soins de santé, à une alimentation nutritive, à l'inclusion sociale.**

La dernière consultation nationale auprès des 6-18 ans, publiée en novembre 2024, a également mis en évidence une **prévalence élevée de privations multiples chez les enfants et adolescents français**. Les données recueillies auprès de 20 000 jeunes révèlent des déficits significatifs en matière de ressources matérielles, d'accès à la connaissance et de participation à des activités sociales et culturelles, soulignant ainsi les inégalités sociales qui affectent une part importante de la jeunesse. Ces privations, souvent cumulatives, engendrent un sentiment d'exclusion chez ces enfants et adolescents, qui se sentent contraints par un écart relatif à la norme.

L'enquête met également en lumière le phénomène du rejet social qui affecte environ 11% des jeunes interrogés. **Ce rejet, caractérisé par un déni de reconnaissance et un sentiment d'invisibilisation, s'ajoute aux privations matérielles et au déficit de protection, formant ainsi un ensemble de facteurs cumulés qui renforcent le sentiment d'exclusion sociale.** Les enfants hébergés en dehors de leur foyer familial, ceux vivant en quartiers de la politique de la ville, ainsi que les enfants vivant en famille monoparentale, sont les plus durement frappés par le cumul des difficultés, et donc par toutes les composantes de l'exclusion sociale.

Ces résultats, ainsi que la situation de millions d'enfants et d'adolescents en France métropolitaine et en Outre-mer interpellent sur l'urgence de renforcer la protection et les droits des enfants en France, alors que la pauvreté, l'insécurité et l'exclusion continuent de creuser les inégalités. **L'UNICEF France appelle les décideurs à agir pour inverser ces tendances inquiétantes.**

Dans le cadre de leur mandat municipal, les Villes amies des enfants, partenaires privilégiés de l'UNICEF France, s'engagent à mettre en œuvre les droits de l'enfant sans aucune distinction.

En traduisant les 5 engagements mis en avant par le programme, en politiques publiques locales ciblées, les villes peuvent avoir un impact significatif pour réduire les inégalités sociales, favoriser l'inclusion et renforcer la protection de l'enfance, et ainsi répondre aux besoins fondamentaux des enfants, tels que l'accès à des services de qualité, à des espaces de vie sûrs et à des opportunités d'apprentissage et de participation. En impliquant les jeunes dans la co-construction de ces actions, les villes favorisent leur citoyenneté active et leur droit d'être entendu, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance à la communauté. Cette approche participative est un gage de l'efficacité des actions mises en œuvre et permet de mieux répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes.

La Rencontre nationale des Villes amies des enfants a ainsi été l'occasion de consulter des enfants et jeunes de municipalités, sur les leviers à mettre en place pour favoriser le bien-être dans la ville. Mobilité, qualité de l'alimentation, écoute, protection contre le harcèlement sont au cœur des préoccupations des enfants, qui identifient très bien leurs besoins, et ont déjà des idées de solutions.

Les villes peuvent agir, - et elles agissent ! C'est ce que démontrent les Villes amies des enfants dans leurs réalisations à mi-mandat. Ce rapport est ainsi l'occasion de revenir sur les grandes actions des municipalités depuis le début de la mandature. Les chiffres clés des actions mises en œuvre par les Villes amies des enfants entre 2020 et 2023 démontrent la force de l'échelle locale pour avoir un impact réel en faveur des enfants.

Des capsules vidéos, à retrouver en ligne en scannant les QR codes, rythment ce rapport. Elles sont l'occasion d'entendre la voix de celles et ceux qui fabriquent la ville. La réalisation des droits de tous les enfants est une responsabilité collective qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs, tant à l'échelon national qu'à l'échelon communal, où elle prend tout son sens. Les bonnes pratiques et témoignages d'acteurs municipaux, qui ont été au cœur des tables-rondes et conférence de la Rencontre nationale, sont autant de ressources pour espérer, et continuer à se mobiliser nationalement et localement en faveur des enfants.



1

ENGAGEMENT 1 : LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

« Une Ville amie des enfants assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité. »

1.1

Faire de la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle la priorité des politiques enfance / jeunesse en faveur du bien-être des enfants

La table-ronde « **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE DES ENFANTS** » a rassemblé :

- **Anne-Claire Grandjean**, Cheffe de pôle régional des Hauts-de-France au Défenseur des droits
- **Julie Lignon**, Chargée de Plaidoyer/programme Pauvreté à l'UNICEF France
- **Arnaud Deslandes**, Adjoint en charge de la Solidarité et cohésion des territoires, Ville de Lille

Souvent plurielles et complexes, les situations de pauvreté et de grande pauvreté ne cessent d'augmenter en France. En 2023, **2,7 millions d'enfant, soit un enfant sur cinq**, sont en situation de pauvreté. Face à ce constat, les villes ont un pouvoir d'agir significatif, et ceci auprès de plusieurs aspects de la vie des familles et des enfants.

QUEL IMPACT DE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ?

La **Convention internationale des droits de l'enfant** souligne que **le bien-être de l'enfant est étroitement lié à sa qualité**

de vie. Un environnement favorable, tant sur le plan physique qu'émotionnel et social, est essentiel à son développement. Or, **la pauvreté constitue un obstacle majeur à la réalisation de ces droits**. En privant les enfants d'un accès équitable aux ressources et aux services, elle limite leurs opportunités d'épanouissement, affecte leur santé physique et mentale et peut entraîner une exclusion sociale.

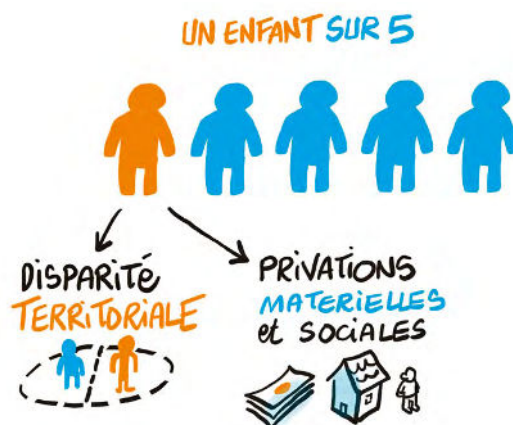
La grande pauvreté se manifeste non seulement par des difficultés matérielles, mais aussi par des privations culturelles et sociales qui marquent durablement les enfants.

Il est estimé que le nombre d'enfants en situation de grande pauvreté est de **610 000**.

Le **nombre d'enfants sans domicile fixe** ne cesse d'augmenter, avec **près de 46 300 enfants** concernés en 2023. L'année précédente, **141 000 enfants supplémentaires ont basculé sous le seuil de pauvreté**. Cette situation alarmante accroît le risque de rupture scolaire et condamne ces enfants à un cycle de pauvreté durable, comme le souligne le Conseil national de la lutte contre la pauvreté.

Ces constats soulignent la complexité des situations de pauvreté, qui ne se réduisent pas à un manque de ressources financières. Elles s'inscrivent dans un contexte social, culturel et environnemental complexe, impactant ainsi de multiples dimensions de la vie des individus.

Lutte contre la pauvreté multidimensionnelle

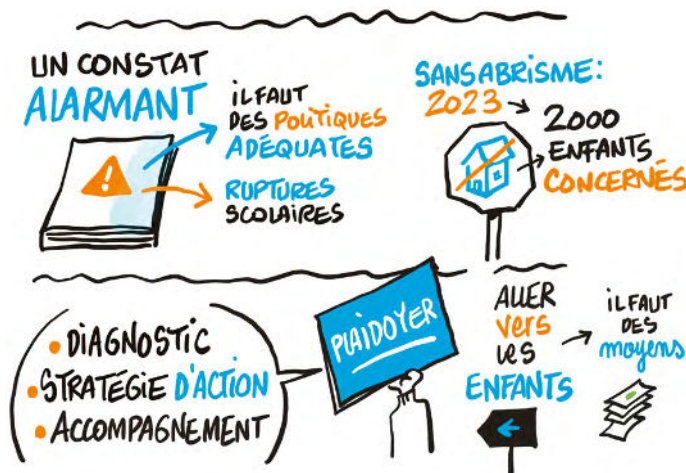


MOBILISER L'ENSEMBLE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Pour concevoir des politiques publiques locales adaptées, il est nécessaire d'avoir une compréhension fine des mécanismes de la pauvreté et des besoins spécifiques des populations concernées. Ces données permettent d'identifier les leviers d'action les plus efficaces à l'échelle des villes. **Les personnes en situation de pauvreté ont des parcours, besoins et contextes singuliers, nécessitant ainsi des réponses adaptées aux différentes situations.**

Garantir l'accès à des services de base tels que le logement, la santé, l'éducation et l'alimentation est un enjeu primordial, sur lequel les municipalités doivent accentuer leurs actions, pour permettre aux personnes en situation de pauvreté de sortir de leur précarité.

Il est également important de mener une réflexion sur les obstacles financiers et administratifs qui limitent l'accès à ces services. Une offre de services publics accessibles est indispensable pour répondre aux besoins des populations les plus fragiles. La simplification des démarches administratives et l'accès à l'information facilité sont également un des éléments clés pour garantir un égal accès aux services publics.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

13 711

enfants bénéficiaires de places en accueil occasionnel.

758

actions pour faciliter l'accès aux services des municipalités.

288

actions pour favoriser l'accès aux structures de la petite enfance.

« La Pauvreté est analysée encore trop souvent sous le prisme de l'adulte et pas celui de l'enfant »

Julie Lignon, chargée de plaidoyer, UNICEF France

La pauvreté peut provoquer des situations d'isolement social, raison pour laquelle il faut développer les politiques

favorisant l'inclusion sociale et l'épanouissement des enfants. Les collectivités peuvent proposer une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives et éducatives et faciliter leur accès aux enfants les plus fragilisés. Les actions de soutien à la réussite scolaire sont également à encourager, tout comme le développement du lien social au sein des quartiers. La formation des professionnels de l'enfance est importante pour leur permettre d'intervenir de manière adaptée auprès des familles en difficultés.

La réussite de ces actions passe par une **collaboration étroite entre tous les acteurs concernés**. Une coordination efficace permettra de mettre en place des dispositifs cohérents et complémentaires. Pour ce faire, les enfants vivant dans des contextes de pauvreté doivent être considérés comme des acteurs à part entière et **associés à la conception et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent**. Renforcer leur participation permet de prendre en compte leurs besoins spécifiques et d'assurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

L'accès aux services publics et la lutte contre l'exclusion sociale des enfants les plus pauvres ne doivent plus être des « à côté » ou des « actions adjacentes » des politiques

publiques petite enfance, enfance et jeunesse, concentrées autour d'un ou deux leviers. L'UNICEF France recommande ainsi aux municipalités d'intégrer la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants comme priorité de leur action publique, et de faire de la relation avec les familles et les enfants les plus pauvres le conducteur de leurs actions.



Pour plus d'information sur la mise en place de politiques publiques locales de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants, retrouvez la publication de l'UNICEF France.



B O N N E P R A T I Q U E

Pouvoir d'agir des villes : L'exemple de la ville de Lille

La métropole lilloise (MEL) est fortement touchée par la pauvreté. **En 2022, on comptabilisait 19,7% de la population de la MEL en situation de pauvreté monétaire, contre 14,9% en moyenne en France métropolitaine.** A ce jour, 42% des familles monoparentales de la métropole Lilloise sont sous le seuil de pauvreté national.

Dans le cadre d'un plan de lutte contre la pauvreté, la ville de Lille a d'abord **réalisé un diagnostic lui permettant ainsi de saisir les enjeux conduisant les familles dans des situations de pauvreté ou de grande pauvreté.**

A la suite de ce diagnostic, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, en particulier des enfants. Celles-ci visent à agir sur plusieurs fronts :

Arnaud Deslandes premier adjoint à la solidarité et cohésion des territoires de la ville de Lille

- **L'accès aux droits et aux services publics pour tous** a été facilité, en rétablissant davantage de créneaux d'accueil au sein des services publics et en renforçant l'accompagnement personnalisé des familles.
- **Un service public de la petite enfance a été créé**, portant un regard spécifique sur les enfants en grande pauvreté.
- **L'éducation et l'accès au périscolaire ont été priorités** grâce à la rénovation des bâtiments scolaires, à l'application d'un tarif de cantine dégressif, et à la proposition de services périscolaires de qualité
- **Un parcours de musique gratuit est également proposé** et des licences sportives sont financées, pour permettre l'accès à la culture et aux loisirs au plus grand nombre.

Retrouvez sur le site Villeamiedesenfants.fr l'interview de Charlotte Brun, adjointe au maire ville éducatrice de la ville de Lille lors de la rencontre nationale Ville amie des enfants.



1.2

Aménager la ville pour en faire un espace d'émancipation des enfants : vers un urbanisme du bien-être en ville

La table-ronde « **L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE : LEVIER POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET L'APPLICATION DE SES DROITS ?** » a rassemblé :

- **Mona MEIENBERG**, UNICEF Suisse
- **Anne-Dominique ISRAEL**, Directrice adjointe Jeunesse Education Culture et Citoyenneté, CEMEA Occitanie
- **Clément Rivière**, Sociologue et Directeur scientifique du « Laboratoire ville à hauteur d'enfants » de la Ville de Lille
- **Céline Pruvost**, Directrice Projet Educatif Global, Ville de Lille
- **Anaïs Rivoire**, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, Ville de Saint-Egrève

Urbanisation, densification, optimisation de l'espace public, souci permanent de sécurisation sont autant de paramètres qui ont un **impact direct sur l'environnement quotidien des enfants**. Ils sont souvent des défis pour les municipalités qui souhaiteraient bâtir leur ville à hauteur d'enfant. **Comment les municipalités peuvent redéfinir des espaces de vie « conviviaux » pour les enfants, laissant place à la découverte, à l'autonomie, à la sociabilisation et au plein exercice de leurs droits ?**

LA VILLE, UN ESPACE À CONCEVOIR AVEC LES ENFANTS

Selon les Nations Unies, **deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines d'ici 2035**. L'urbanisation rapide des villes a souvent entraîné une diminution des espaces verts et une augmentation de la densité de population, réduisant ainsi les possibilités de jeu libre et d'exploration pour les enfants. **Or, la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît explicitement le droit de l'enfant à jouer et à se développer dans un environnement sain et sûr.** En privant les enfants d'espaces adaptés, nous limitons leur développement physique, social et émotionnel.

En outre, **la planification urbaine d'une ville, conçue par et pour les adultes, implique encore trop peu l'avis des enfants.** La participation des enfants doit faire partie des éléments d'aménagement d'une ville, d'un quartier ou même d'une rue.

« Les enfants devraient avoir davantage leur mot à dire.

C'est un peu bizarre que ce soient les adultes qui décident d'à quoi ressemblera une nouvelle aire de jeux. »

Témoignage d'un enfant rapporté par Mona Meienberg de l'UNICEF Suisse.

Un **espace public adapté aux enfants** est un espace conçu pour répondre **aux besoins spécifiques des enfants**, en leur offrant des possibilités de jeu, d'interactions sociales, d'exploration et de développement physique tout en garantissant leur sécurité. Une planification urbaine adaptée aux besoins des enfants reconnaît les espaces publics en tant qu'espaces de vie et de développement. Cela permet concrètement :

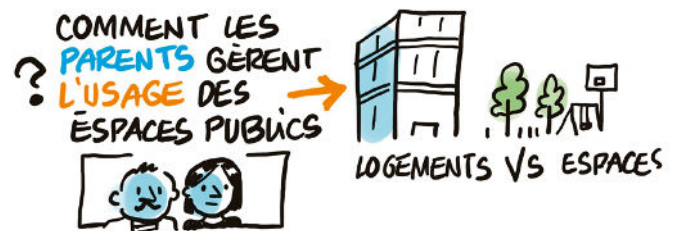
- Une **augmentation du sentiment de bien-être et de qualité de vie par la promotion de la santé des enfants et la promotion d'une mobilité sûre et autonome.**
- Un **ancrage du droit à la participation dans les instruments de planification, les politiques et les réglementations, dans lesquels les enfants sont ainsi activement impliqués.**

« Aujourd'hui les enfants les plus vulnérables sont éloignés des processus de participation. Les enfants en situation de pauvreté, de handicap, de migration, méritent une attention particulière. »

Mona MEIENBERG, UNICEF Suisse

L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

PLANIFIER et AMÉNAGER DES ESPACES



AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT



DONNER LE POUVOIR D'AGIR AUX ENFANTS





CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

200 000

enfants des Villes amies des enfants ont été concernés par des actions ayant pour objectif de concevoir les espaces de la ville et les temps de l'enfant en faveur de l'inclusion de chaque enfant.

42

Villes amies des enfants ont travaillé à la mise en place de rues scolaires pour limiter la pollution de l'air, et renforcer la convivialité aux abords des lieux éducatifs. Plus de 500 rues scolaires ont donc été réalisées entre 2020 et 2023, concernant plus de 110 000 enfants.

300

actions ont été mises en place par les villes du réseau pour renforcer la mixité des usages entre les filles et les garçons dans les espaces dédiés aux enfants et aux jeunes.



Pour plus d'information sur la planification et l'aménagement des espaces de vie conviviaux pour les enfants, retrouvez la publication de l'UNICEF Suisse.



B O N N E P R A T I Q U E

« Le Laboratoire de la ville à hauteur d'enfants » L'exemple de la ville de Lille

La ville de Lille souhaite placer l'enfant au centre de ses politiques publiques et de ses transformations urbaines afin de construire une ville favorisant l'épanouissement et le bien-être de tous les enfants. Pour ce faire, elle a mis en place le laboratoire « Ville à hauteur d'enfants », un espace de réflexion et d'expérimentation dans lequel les enfants, les habitants et les professionnels travaillent ensemble pour imaginer une ville plus adaptée aux enfants et à leurs besoins.

Le projet, co-présidé par le sociologue Clément RIVIERE et Mme Charlotte Brun, adjointe au Maire ville éducatrice de la ville de Lille, a permis d'aboutir à la création d'une charte « Lille à hauteur d'enfants », adoptée en Conseil municipal le 20 juin 2024, et de faire émerger des propositions concrètes. Un des enjeux était de trouver des items adaptés et concertés par un peu plus de 1000 enfants lillois, pour que les enfants de 10 ans et plus puissent s'approprier la charte et qu'elle soit universelle.

Le laboratoire s'est rassemblé tous les 2 mois autour de thématiques spécifiques : les jeux, la culture, la mobilité, l'égalité filles-garçons, l'écologie et le numérique. Il inclut différents partenaires comme le planning familial, les services de la ville de Lille comme la petite enfance, la jeunesse, la culture, les musées, les directions d'écoles,

Clément RIVIERE Sociologue et Directeur scientifique du « Laboratoire ville à hauteur d'enfants » de la Ville de Lille et Céline PRUVOST, Directrice du Projet Educatif Global à la Ville de Lille

des psychologues, urbanistes et plusieurs associations. 1000 enfants ont pu être consultés et ont donné leur avis sur la Charte. Leurs avis ont été recueillis sur les temps périscolaires ou lors des forums d'enfants et auprès des enfants du conseil municipal de enfants.

Cette Charte est symbolique et aboutira fin 2024 sur des propositions concrètes remises à la ville de Lille qui permettront d'initier de nouveaux engagements, et d'inspirer d'autres villes.





L'exemple des « Terrains d'aventures » des CEMEA

Les CEMEA, mouvement d'éducation populaire et nouvelle, rappellent que les enfants ont un besoin fondamental de bouger, d'explorer et de se connecter à la nature. Or, la réalité est tout autre : les espaces de vie des enfants sont de plus en plus restreints et confinés, limitant considérablement

Anne-Dominique ISRAEL,
Directrice adjointe jeunesse, éducation
et citoyenneté, CEMEA

leurs possibilités d'expérimenter le monde de manière autonome.

« Ces dernières années la mobilité en extérieur des enfants s'est réduite, soulignant un mal ajustement entre la ville et les besoins de l'enfant, alors que la ville peut être un terrain formidable d'expérimentation pour les enfants. »

Anne Dominique Israel

Le mouvement s'attache donc à appuyer le développement des terrains d'aventures dans l'espace public, dispositif initié par Carl Théodore Sorensen en 1943. Ces « Terrains d'aventures » sont des lieux d'accueil en milieu urbain à destination des enfants et jeunes. Ils sont implantés dans des espaces verts ou terrains vagues, à proximité des habitations, et sont libres d'accès, gratuits et leur fréquentation peut se faire sans inscription préalable. L'enjeu du projet est de permettre aux enfants de découvrir l'environnement en dehors de leurs « boîtes » habituelles, apprenant ainsi à gérer certains risques tout en gagnant en autonomie et bien-être.

Le maître mot de ces espaces est "le jeu libre" : un cadre est posé par des adultes animateurs et animatrices mais il

n'y a pas de programmes, avec une liberté de faire, ou ne pas faire pour les enfants et les jeunes. A l'origine, l'activité principale proposée était la construction de cabanes mais au fil du temps d'autres activités en lien avec la nature, les animaux, la création ont été développées à l'initiative des enfants accueillis et selon les lieux où sont implantés les terrains d'aventures.

Le projet « terrains d'aventures » est principalement développé dans les quartiers prioritaires de la Ville. Pour autant, ils peuvent être mis en œuvre un peu partout.

En savoir plus sur les terrains d'aventure et l'action des CEMEA : <https://cemea.asso.fr/les-champs-d-action/terrain-d-aventures>





Les cours d'écoles végétalisées L'exemple de la commune de Saint-Egrève

Depuis 2018, 4 cours d'écoles ont déjà été végétalisés au sein de la commune de Saint-Egrève dans l'Isère. Ce projet répond à plusieurs enjeux : améliorer le cadre de vie des enfants, favoriser une utilisation non-genrée de la cour d'école, favoriser la biodiversité et promouvoir l'éducation à l'environnement.

« Réaliser un tel aménagement permet de répondre aux besoins des enfants, aux parents et aux enseignants, il s'agit de faire de la cour un lieu à part entière d'apprentissage. »

Anaïs Rivoire, Ville de Saint-Egrève

La ville a mis en place une démarche participative, impliquant tous les acteurs de la communauté éducative : les enfants dès la maternelle, les parents, et le personnel éducatif. Grâce à l'accompagnement d'une consultante spécialisée, une méthodologie a été développée pour permettre aux plus jeunes de s'exprimer et de participer activement à la vie de leur école et de leur ville.

Des résultats positifs peuvent déjà être soulignés :

- Une meilleure réponse aux enjeux climatiques : moins de chaleur ressentie et moins de gel l'hiver

Anaïs RIVOIRE Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, Ville de Saint-Egrève (Académie de Grenoble)

- Une meilleure appropriation de l'espace par les enfants, en particulier les filles
- Une plus grande égalité observée entre les filles et les garçons
- La création d'espace de convivialité pour les enfants et personnels éducatifs

Ces résultats positifs amènent de nouvelles perspectives, notamment une réflexion sur des projets de « place aux enfants » ainsi que sur l'ouverture de cours d'écoles végétalisées pendant les vacances scolaires dans les quartiers éloignés des espaces verts.

Végétaliser des cours d'école reste néanmoins assez couteux pour une collectivité. Divers financements existent : une aide dédiée à la transition écologique de la métropole, le département, l'agence de l'eau, l'INCA dans le cadre de l'appel à projet « 0 expositions aux polluants et aux UV ».

La mise en place de la cour d'école végétalisée n'est cependant que la première étape d'un processus plus long : il est nécessaire d'entretenir, d'animer et de faire vivre ces espaces végétalisés et ludiques sur le temps long. Des formations peuvent ainsi être proposées aux agents de la collectivité, que ce soit pour l'entretien spécifique de ces cours ou pour la formation à l'égalité filles-garçons pour les animatrices et animateurs du périscolaires.



La table-ronde « **POUR UNE CANTINE DURABLE. « QUELS LEVIERS POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ?** » a rassemblé :

- **Antoine Math**, Économiste et chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)
- **Ghislaine Rodriguez**, Adjointe à l'Éducation, réussite éducative et restauration scolaire, Ville de Nantes
- **Jean-Jacques Thomas**, Maire d'Hirson

l'éducation précise depuis 2017 que « l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille ».

Antoine Math, chercheur à l'institut de recherches économiques et sociales à l'IRES, souligne le **rôle de la cantine sur la socialisation et la santé de l'enfant**. Celle-ci permet de favoriser le bon déroulement des apprentissages de l'après-midi et la sécurité des enfants. Elle joue enfin un rôle économique crucial dans le maintien des parents sur le marché du travail.

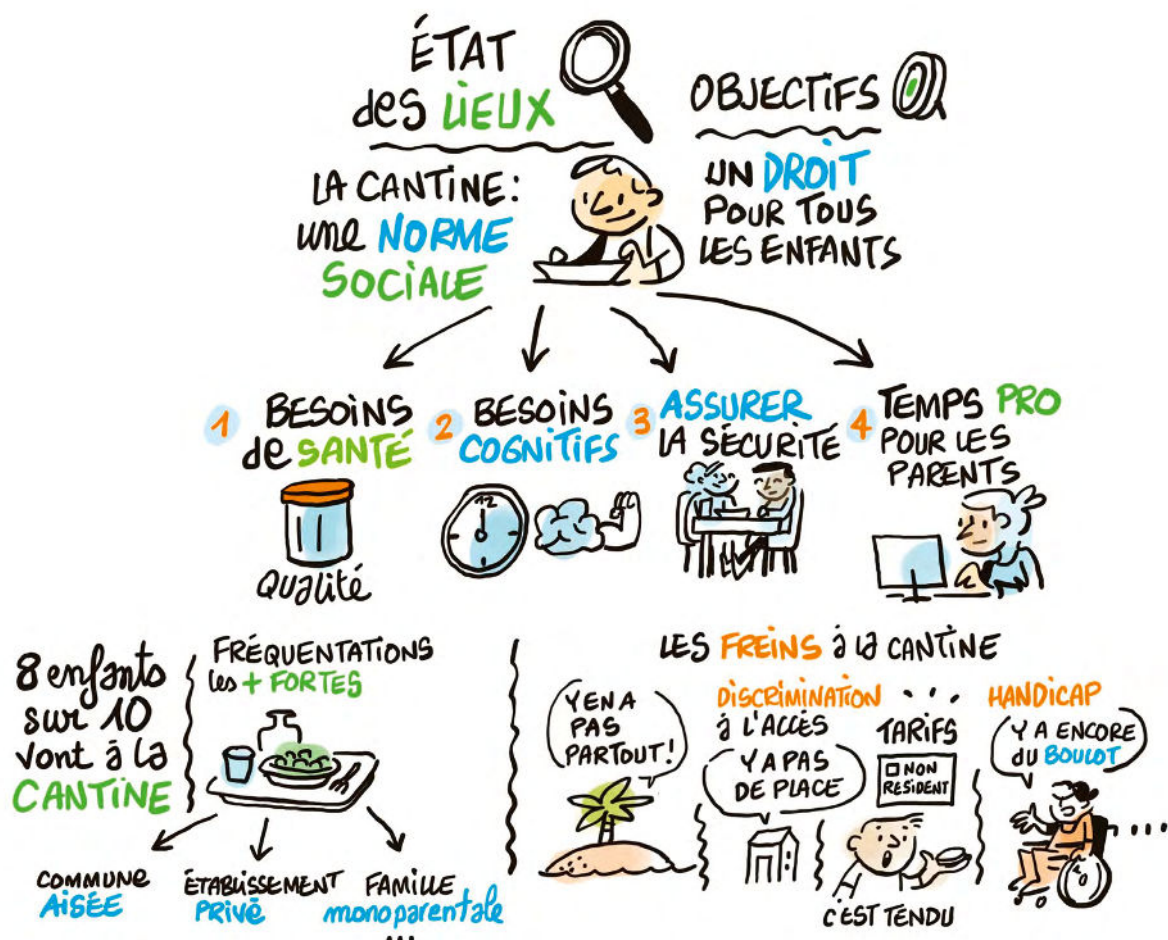
RESTAURATION SCOLAIRE : LES ENJEUX D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET ACCESSIBLE À TOUS

Si les départements et les régions ont l'obligation de mettre en place un service de restauration scolaire pour les collèges et les lycées, les communes, quant à elles, ne sont pas tenues de proposer systématiquement ce service dans les écoles primaires. La restauration scolaire du premier degré constitue ainsi un service public facultatif. Cependant, le Code de

« On constate que le temps du repas, ce temps est un moment de détente, d'apprentissage et de découverte. »

Antoine Math

POUR UNE CANTINE DURABLE



La situation familiale, la stabilité de l'emploi, le niveau de vie du foyer sont des facteurs qui influencent de façon importante la fréquentation de la restauration scolaire. Les raisons pour lesquelles certains enfants ne fréquentent pas la restauration scolaire, sont la présence d'une personne au domicile pendant la pause méridienne pour cuisiner, ou encore la proximité entre le domicile et l'établissement scolaire.

L'instauration d'une tarification sociale pour la restauration scolaire pourrait constituer un **levier pour améliorer l'accès à ce service pour les familles les plus fragiles.**

La tarification sociale présente plusieurs avantages pour les collectivités :

- **Baisse des impayés** : en effet, les familles qui rencontrent des difficultés financières sont plus à même de payer le repas de leurs enfants si le tarif est adapté à leurs ressources.
- **Meilleure inclusion des élèves** : la tarification sociale permet de réduire les inégalités d'accès à la restauration scolaire et de favoriser la mixité sociale dans les cantines et au sein de l'école.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

62

municipalités membres du réseau ont réfléchi à leurs politiques tarifaires afin de la rendre plus inclusive entre 2020 et 2023 : cela concerne 372 648 enfants.

Plus de 290

actions ont été mises en place par les Villes amies des enfants pour améliorer leur politique alimentaire en faveur des enfants, et agir sur le bio et/ou les circuits-courts.

Cependant, de nombreuses villes mettent encore en place certaines pratiques discriminatoires rendant l'accès à la cantine difficile pour des enfants déjà fragilisés. Certaines communes réservent l'accès à la cantine pour les enfants dont les parents travaillent, ce qui peut être **discriminant pour les enfants de parents sans-emplois**. D'autres collectivités **restreignent l'accès à la cantine des enfants en situation ou habitat précaire**, ce qui constitue une discrimination fondée sur le lieu d'habitation des parents. Les refus d'inscription, ou inscription avec application du tarif « hors commune », sont principalement motivés par l'impossibilité pour les familles de fournir certaines pièces justificatives.

« A Mayotte, la restauration scolaire est inexistante dans la majorité des établissements de l'île. Dans le secondaire, seul 1 élève sur 5 environ bénéficie d'un repas chaud. Pour les autres, les établissements proposent une simple collation composée souvent d'un morceau de pain et de fromage, ce qui constitue parfois l'unique repas de la journée. »

Corentin Bailleul – Responsable de Pôle plaidoyer France à l'UNICEF France



RESSOURCES

Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous

Rapport de Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale, membre du Conseil scientifique d'UNICEF France

Ce rapport fait état, par le recours à de nombreux témoignages de personnels de l'éducation nationale, de la corrélation entre le milieu socio-économique des enfants et leur disponibilité et réussite à l'école. Il est d'ailleurs souligné que cette corrélation est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Concernant la cantine scolaire, le rapport préconise de faciliter sa fréquentation pour les enfants des familles les plus précaires. En effet, de nombreux témoignages rapportés indiquent que les élèves les plus pauvres n'ont parfois pas une alimentation suffisante, ni adaptée pour suivre de manière efficace tous les apprentissages de la journée. Pour certains, le repas du midi à la cantine est parfois le seul repas complet de la journée.

J'accède au rapport : <https://www.education.gouv.fr/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous-8339>



LES FREINS RENCONTRÉS PAR LES VILLES

Selon une étude de l'AMF, l'association des maires de France, **10% des communes de moins de 10 000 habitants n'ont pas d'offres de cantine scolaire.** De nouvelles normes existent depuis 2018 afin d'inciter les collectivités à s'engager

dans une transition vers une alimentation de qualité et durable dans les restaurants scolaires (menus végétariens, réduction du plastique, et lutte contre le gaspillage alimentaire). Cette transition a un effet sur l'augmentation des coûts pour les communes, liées à la hausse de la qualité des produits.



B O N N E P R A T I Q U E

Une restauration scolaire inclusive et durable L'exemple de la ville de Nantes

Au sein de la ville de Nantes, une réflexion a été engagée pour faire évoluer le modèle de restauration scolaire, afin de l'inscrire dans une **politique alimentaire durable**. La ville a ainsi associé l'ensemble des parties prenantes à la réflexion du nouveau modèle : les enfants, les familles, l'ensemble de la communauté éducatives et les acteurs de la restauration scolaire.

Des **ateliers participatifs** réunissant producteurs, animateurs et enfants ont permis de **recueillir des idées pour améliorer la restauration scolaire**. Les enfants ont exprimé leur souhait de manger sans la présence d'adultes et de participer davantage aux activités de la cantine, telles que la décoration et la mise en place de la table.

La ville de Nantes a construit son modèle de restauration scolaire autour de plusieurs piliers : **agir contre le gaspillage, utiliser davantage de produits locaux et bio et proposer des ateliers d'éducation à l'alimentation pour les enfants**.

Aujourd'hui, la restauration scolaire de la ville utilise environ 43% de déchets bio et **lutte contre le gaspillage** avec la volonté de le diviser par deux d'ici 2025 et par cinq d'ici 2030. La ville collecte également les biodéchets et procède à leur compostage.

Ghislaine Rodriguez, Elue déléguée à l'éducation, la réussite éducative et la restauration scolaire, élue métropolitaine.

Deux repas végétariens sont proposés chaque semaine, et pour les familles qui le souhaitent, si de la viande est servie, elles peuvent changer de repas. Cela a permis de lever des freins sur la question des régimes alimentaires par rapport à la religion, la culture et les habitudes.

La tarification varie de 86 centimes à 7 euros, l'augmentation étant proportionnelle au quotient familial. Les ménages touchant le moins n'ont donc pas vu leurs tarifs augmenter et gardent le tarif inférieur à 1 euros.

Une commission restauration scolaire a été créée permettant d'organiser des temps de débat avec les animateurs, les élus, les restaurateurs, offrant un espace de réflexion sur la lutte contre le gaspillage, sa mise en place et les menus. La ville a également développé le label « en cuisine » permettant plus de transparence entre la cuisine et les parents.

La ville souhaite néanmoins travailler sur plusieurs axes d'amélioration, notamment sur la facturation qui ne fonctionne qu'au trimestre, et qui pénalise ainsi les familles les plus précaires.

Retrouvez sur le site Villeamiedesenfants.fr l'interview de Ghislaine Rodriguez lors de la rencontre nationale Ville amie des enfants.



1.4

Réinvestir les politiques jeunesse sous le prisme de l'action en faveur de la santé mentale

La table-ronde « **L'ENGAGEMENT DES VILLES EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES** » a rassemblé :

- **Fanny Pastant**, Coordinatrice nationale et chargée de mission pour les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) au Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale
- **Juliane Mattiussi**, Déléguée générale adjointe à Nightline France
- **Sarah Ben Smida**, Chargée de plaidoyer et programme santé mentale à l'UNICEF France Villes amies des enfants
- **Camille KERDRAON**, Responsable de l'espace santé jeune de la ville de Boulogne Billancourt

L'environnement proche des enfants est essentiel pour influencer leur santé mentale. A leur échelle, **les collectivités peuvent agir pour créer les conditions favorables au bon développement et à l'épanouissement des jeunes de leur territoire.**

SANTÉ MENTALE DES JEUNES : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La santé mentale d'une personne ou d'un enfant peut être influencée par de nombreux éléments. Parmi ceux-ci, on retrouve des facteurs biologiques, tels que la génétique, des facteurs psychologiques, comme la personnalité et les compétences sociales, et des facteurs sociaux, incluant l'environnement familial, professionnel et le contexte socio-économique et géographique. **Ces éléments interagissent de façon complexe, créant un ensemble de facteurs qui contribuent à la santé mentale de chacun.** Une personne ou un enfant peut développer des troubles de santé mentale, de durée variable, et plus ou moins sévères ou handicapants.

Des études menées à la suite de la pandémie COVID19, ont montré l'effet délétère du confinement et des mesures sanitaires sur la santé mentale des jeunes. **Le confinement a exacerbé des problèmes déjà existants, tels que le stress, l'anxiété et la solitude.** Ces difficultés ont poussé certains jeunes à développer ou à aggraver des comportements addictifs, qu'ils soient liés à la consommation de substances (alcool, drogues) ou à des comportements comme l'alimentation compulsive.

D'autres part, plusieurs données indiquent un **état inquiétant de la pédopsychiatrie en France, et donc de la prise en charge des troubles mentaux chez les jeunes : il y a**

actuellement 700 pédopsychiatres sur 15 000 psychiatres, pour 1,5 million d'enfants concernés. A titre d'exemple, à Mayotte, il n'y a qu'une seule pédopsychiatre pour toute l'île et, aujourd'hui, 1 jeune fille sur 4 souffre de troubles psychiques liés à la pauvreté.

Il est également documenté que les enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ont cinq fois plus de chance de développer des troubles psychiques que les autres enfants.

PRÉVENIR ET AGIR : LES ENJEUX DE LA SANTÉ MENTALE

Le dernier rapport mondial sur la santé mentale* préconise les actions suivantes :

- **Développer des services de santé implantés localement et accessible à toutes et tous**
- **Intégrer dans la communauté médicale et du soin une approche de la santé mentale plus collaborative**
- **Intégrer une approche holistique du parcours de soin et pas seulement une réponse immédiate à la suite d'un diagnostic.**

Il est donc nécessaire de mettre en place des actions permettant de prévenir le développement de troubles santé mentale et ce dès le plus jeune âge, au plus proche des populations concernées. Bien qu'encore tabou dans notre société actuelle, la crise du COVID19 a permis de mettre en avant et de rendre plus accessible de nombreux sujets liés à la santé mentale. Les Villes Amies des Enfants peuvent agir en matière de promotion de la santé et de prévention, en se mobilisant par exemple lors des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM) d'octobre.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

97

actions ont été mises en place par les Villes amies des enfants pour favoriser la coordination entre les acteurs autour des questions de santé mentale des jeunes.

20 000

ont été sensibilisés aux questions de bien-être des jeunes.

17 000

enfants et jeunes ont été sensibilisés aux questions de bien-être entre 2020 et 2023

DÉVELOPPER DES OBJECTIFS AUTOUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE AU SEIN DES CONSEILS LOCAUX SUR LA SANTÉ MENTALE (CLSM)

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, les soignants en psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. **Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale** des populations concernées, mais aussi de **sensibiliser le grand public** aux problématiques de santé mentale et lutter ainsi contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Il existe environ 300 CLSM en France, qui permettent une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins. Un CLSM définit des objectifs stratégiques et opérationnels. Les CLSM sont coordonnés par Le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS). Aujourd'hui, une centaine de VAE font partie d'un CLSM.

En identifiant des objectifs spécifiques en matière d'action enfance / jeunesse, et plus particulièrement les plus vulnérables, les CLSM sont ainsi un outil performant pour articuler les questions de santé avec les autres politiques éducatives ou sociales mises en place par les collectivités.

* <https://www.unicef.org/fr/media/108176/file/SOWC-2021-r%C3%A9sum%C3%A9-analytique.pdf>



RESSOURCES

L'action de l'UNICEF France concernant la santé mentale des enfants et des jeunes :

- **Le plaidoyer de l'UNICEF France s'articule autour des axes suivants :**
 - > Demande d'une stratégie nationale en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes,
 - > Garantie d'un accès aux soins de santé mentale de qualité pour chaque enfant,
 - > Renforcement des dispositifs de prévention des troubles de santé mentale,
 - > Favoriser le développement d'une culture commune du "prendre soin"
- **Des outils de sensibilisation sur le droit à la santé et à une bonne santé mentale sont également présents sur [myUnicef.fr](https://my.unicef.fr)**
 - > [Fiche « 15 min pour comprendre la santé mentale »](#)
 - > Ressources du [Prix UNICEF de littérature jeunesse 2021](#)
 - > [Kit d'animation UNIDAY 2022](#) dont la thématique était les émotions
 - > L'outil kamishibai « [Le jardin du dedans](#) », réalisé avec le Psycôm
 - > Kit pédagogique « [Levons les tabous sur la santé mentale](#) »
 - > [Podcast des jeunes Unicef « Tes mots, nos maux »](#) : la gestion des émotions avec Paola Locatelli et la confiance en soi avec Soprano



B O N N E P R A T I Q U E

Association NightLine : Prévention par les pairs

Les jeunes peuvent être réticents à participer aux actions de prévention classiques en raison d'une peur d'être stigmatisés et d'un manque de confiance dans les discours des professionnels de santé. **Ils ont tendance à privilégier les échanges avec d'autres jeunes.**

Certaines associations et initiatives ont donc mené des projets de **prévention pour les jeunes par les jeunes par l'approche de la santé communautaire.**

La santé communautaire est une approche qui vise à améliorer la santé d'une population donnée en impliquant activement les membres de cette communauté dans toutes les étapes, de l'identification des problèmes de santé à la mise en œuvre des solutions.

L'association **Nightline** a développé des lignes d'écoute nocturnes anonymes sur ce principe de pair à pair, entre étudiants, mais accompagnés également par des professionnels de santé.

Un autre projet mené par l'association sont les **Sentinelles étudiantes : il s'agit de repérer et orienter les pairs en détresse**, animé par un binôme composé d'un professionnel de santé et d'un formateur pair.

L'association propose également des formations pour les jeunes et leur entourage : animateurs, professeurs, travailleurs sociaux et des campagnes de communication sur des thématiques précises parlant aux jeunes.



B O N N E P R A T I Q U E

Fresque de la santé mentale

Sur le même principe que la fresque du Climat, **un groupe réfléchit ensemble**, par le biais de cartes thématiques, au sujet de la **santé mentale**. Cette fresque permet de **sensibiliser** les participants en **brisant les tabous et donnant un vocabulaire commun**, de les outiller en donnant des bonnes pratiques pour prendre soin de soi-même et des

autres. Enfin, elle a pour but de susciter certaines vocations chez les jeunes en leur faisant découvrir des métiers et initiatives en lien avec ce sujet.

En savoir plus : <https://www.nightline.fr/la-fresque-de-la-sante-mentale>



L'espace santé jeunes L'exemple de la ville de Boulogne-Billancourt

La ville de Boulogne-Billancourt propose différentes actions destinées à accompagner les jeunes dans leur développement et à prévenir les risques auxquels ils peuvent être confrontés.

Au cœur de ces initiatives se trouve l'Espace santé jeune qui offre un lieu d'écoute et de soutien individualisé. Les professionnels accueillent les jeunes pour des entretiens confidentiels, anonymes et gratuits leur permettant d'exprimer leurs préoccupations et de trouver des réponses adaptées. Parallèlement, des ateliers collectifs sont organisés pour sensibiliser les jeunes à des thématiques clés comme la prévention des conduites à risque et la vie affective et sexuelle. Ces ateliers libèrent la parole, favorisent les échanges et permettent aux jeunes de développer leurs compétences sociales et émotionnelles.

L'Espace Santé Jeunes intervient autant dans les établissements scolaires de la Ville que pour des structures et associations telles que les foyers jeunes travailleurs, les foyers d'urgence ou la mission locale. L'objectif est de doter les jeunes des outils nécessaires pour faire face aux défis

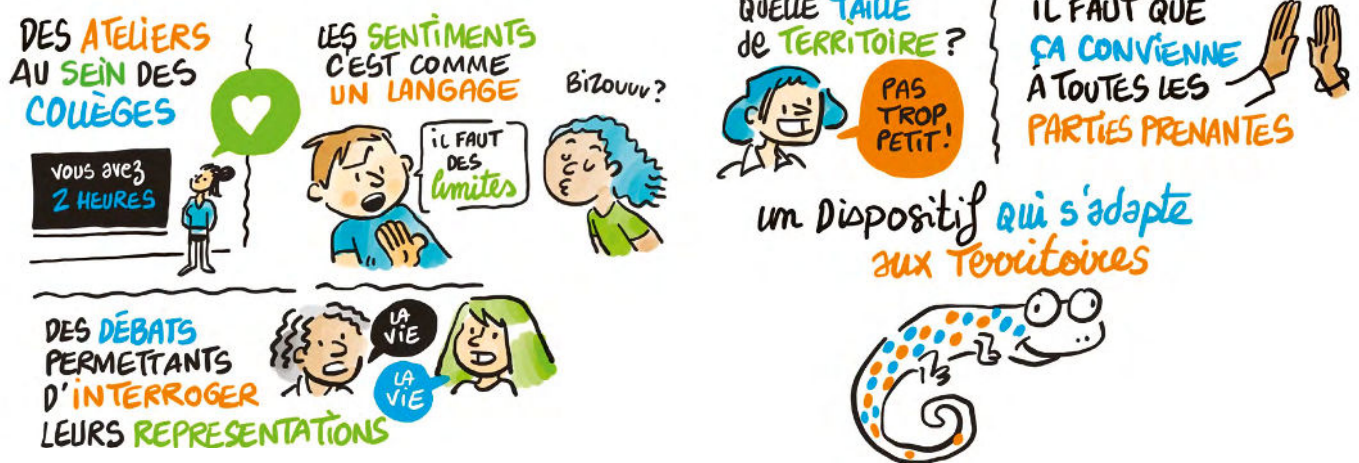
Camille KERDRAON, responsable de l'espace santé jeune de la ville de Boulogne-Billancourt

de l'adolescence, en leur offrant un espace de parole et de réflexion.

Les psychologues animent les ateliers avec comme fil rouge le développement de l'empathie et de l'estime de soi. Un espace sécurisé et bienveillant se doit d'être instauré à chaque séance. Les supports et outils sont pensés pour permettre à chacun de s'exprimer librement et ainsi laisser place à l'émergence de chaque individualité. Citons le photolangage. Les jeunes sont invités à réfléchir sur les différents langages de l'amour, à développer leur capacité à exprimer leurs besoins et à respecter ceux des autres. Le consentement, thème central de ces ateliers, est abordé de manière claire et adaptée à l'âge des participants. Les jeunes sont amenés à questionner les normes sociales, à déconstruire les stéréotypes et à développer un esprit critique.

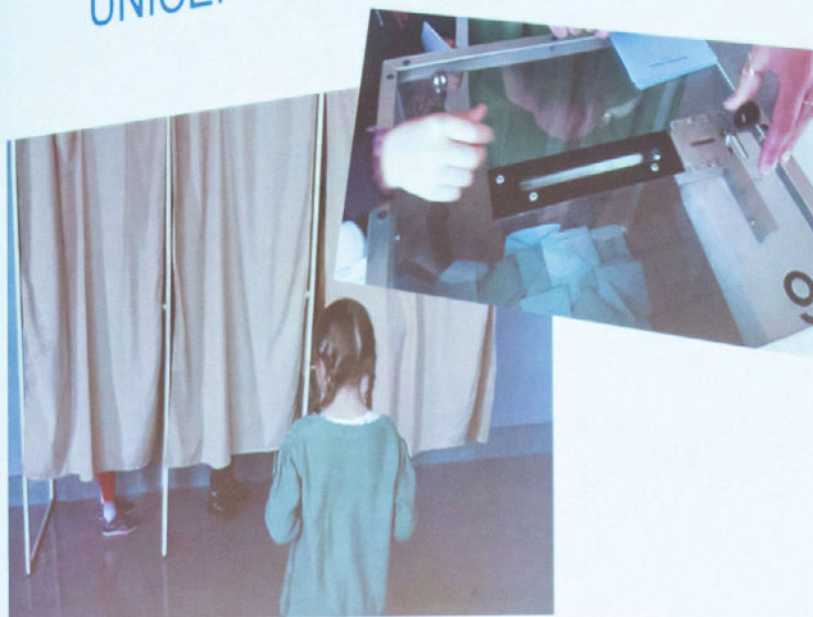
A la fin de ces ateliers, les lieux ressources de la ville, pouvant les aider et les accompagner, sont présentés (planning familial, l'espace santé jeune, différentes associations...).

L'engagement des villes en faveur de la santé mentale





Expérimenter son droit à la participation UNICEF de littérature jeunesse



© Mairie de Guilhaud-Granges - Médiathèque Intercommunale





2

ENGAGEMENT 2 : LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LES DISCRIMINATIONS

« Une Ville amie des enfants affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité. »

2.1 Consultation nationale des 6-18 ans : recommandations des enfants

Près de 20 000 jeunes ont été invités à s'exprimer lors de la Consultation nationale 2023-2024, l'occasion de faire entendre leur voix sur les questions qui les concernent au quotidien.

Dans ce cadre, des groupes de discussions ont été menés, pour que les enfants et les jeunes puissent réfléchir et échanger sur l'exercice de leurs droits, notamment en matière d'environnement, de nutrition, de participation citoyenne et d'accès aux services publics.

Ces rencontres ont réuni une vingtaine d'enfants et d'acteurs locaux afin de partager leurs constats et leurs préoccupations, tout en co-construisant avec les décideurs publics des recommandations concrètes. L'objectif était de

formuler des propositions visant à ce que les projets municipaux répondent à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des enfants les plus défavorisés.

Nous souhaitons rapporter ci-dessous les principales thématiques abordées lors de ces échanges, ainsi que les constats et recommandations formulées par les jeunes et les élus.

Lors de la rencontre nationale, Margot Mouftiez, Bastien Mouftiez, Maxence Rambeaux, Mezinae Bal, Nelli Hayrapetyan, Arman Hayrapetyan, Nathan Thellier, Maelys Jacquemin, Abdulazeem Bello et Annaelle Roy ont eu l'occasion d'exprimer tour à tour leurs recommandations à l'encontre des villes amies.

1 > ENVIRONNEMENT/VILLE

Constats des enfants et adolescents

Les enfants et les jeunes ont souligné plusieurs problématiques récurrentes : **les difficultés liées à la mobilité**, avec un sentiment d'insécurité pour les cyclistes, les trottinettes et les piétons dus aux espaces souvent peu adaptés, ainsi qu'un coût parfois trop élevé des transports en commun qui limite l'accès de certains jeunes à ces services.

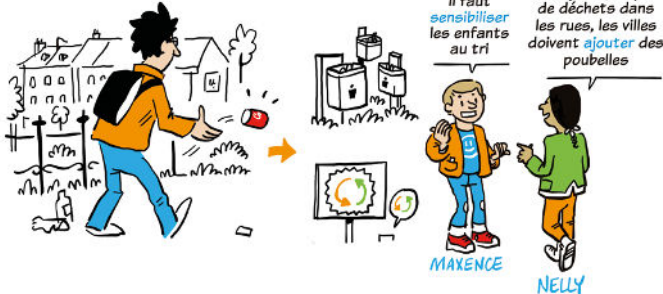
Ils ont également évoqué la **dégradation des espaces publics**, notamment due à la présence de déchets, rendant ces lieux peu accueillants et parfois dangereux. Enfin, les jeunes ont exprimé un **sentiment d'insécurité** dans certaines zones de la ville, en raison d'incivilités et d'actes de violence.

Recommandations des enfants et des décideurs publics

Pour répondre aux préoccupations des jeunes et améliorer leur qualité de vie, plusieurs recommandations ont été formulées par les jeunes eux-mêmes et les décideurs :

1) En premier lieu, afin de lutter contre la dégradation des espaces publics, il est recommandé **d'augmenter le nombre de poubelles, de mettre en place des campagnes de sensibilisation au tri et au respect de l'environnement**, et d'adapter les fréquences de collecte des déchets.

NATURE DANS LA VILLE ET ESPACES VERTS

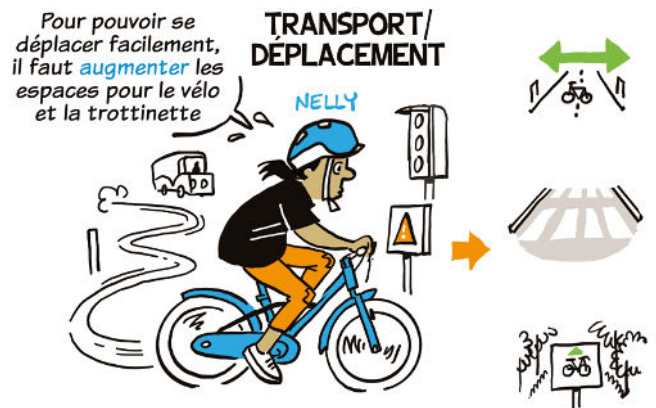


2) La sécurité doit également être renforcée par une **plus grande présence d'adultes référents** dans les espaces publics, favorisant ainsi l'interconnaissance, le dialogue et la sécurisation des abords des écoles.

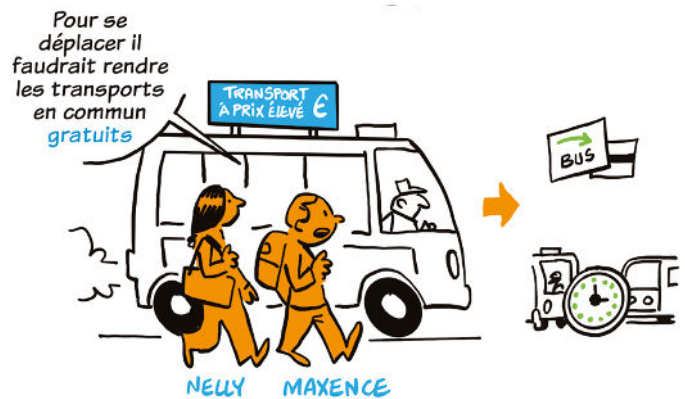
SÉCURITÉ



3) Pour favoriser les modes de transport doux, il est essentiel d'aménager des **pistes cyclables sécurisées et séparées des voies de circulation**, d'augmenter le nombre de passages piétons et d'entretenir les chemins pédestres.



4) Enfin, pour rendre les transports en commun plus accessibles à tous, il convient de **réduire les tarifs des abonnements, notamment pour les jeunes**.



2 > PARTICIPATION

Constats des enfants et adolescents

Les enfants et les jeunes expriment un sentiment de non-représentation dans les décisions qui les concernent, tant au niveau municipal qu'au sein de leur établissement scolaire. Malgré l'existence de certaines instances participatives, ils estiment que leur voix n'est pas suffisamment prise en compte. À l'école, l'absence d'espaces d'expression formels les prive de la possibilité d'exprimer leurs opinions et de participer à la vie de leur établissement. **Ce manque de participation peut engendrer un sentiment d'incompréhension et de frustration.**



Recommandations des enfants et des décideurs publics

- 1) Pour une participation effective des enfants, il est recommandé de mettre en place un **cadre favorable et de renforcer la communication concernant les espaces de participation**. Cela peut se traduire par exemple, par la mise en place de dispositifs de communication adaptés à leur âge, ou prévoir un affichage à hauteur d'enfant.
- 2) Il est également recommandé d'organiser des réunions avec les enfants, dans des lieux dans lesquels ils se trouvent déjà, comme **l'école, les maisons de quartiers ou les associations et espaces jeunesse**.

- 3) Ensuite, Il convient de **prendre en compte les spécificités des enfants les plus vulnérables**. Ces derniers doivent bénéficier d'un accompagnement spécifique pour pouvoir s'exprimer et participer pleinement à la vie de leur ville ou de leur école. Il est donc nécessaire de former les professionnels de l'enfance à identifier leurs besoins spécifiques et à mettre en place des dispositifs adaptés.



- 4) Plus globalement, il est conseillé de **former les adultes**, qu'ils soient élus, enseignants ou animateurs, à accompagner les enfants dans les démarches participatives.



3 > NUTRITION et RESTAURATION SCOLAIRE

Constats des enfants et adolescents

Les élèves expriment des questionnements quant à la **qualité et à la quantité des repas servis à la cantine scolaire**. Les portions proposées sont parfois jugées insuffisantes, laissant certains enfants sur leur faim. De plus, la qualité gustative des plats est remise en question, avec des produits industriels trop présents et des préparations parfois peu préparées (produits froids mal décongelés). **Pour les enfants, les régimes alimentaires spécifiques ne sont pas toujours pris en compte**, les temps d'attente sont souvent trop longs et l'ambiance générale de la cantine est jugée peu agréable.

Recommandations des enfants et des décideurs publics

1) En premier lieu, il est recommandé **d'associer étroitement les élèves à la conception des menus**.

Des enquêtes régulières menées auprès d'eux, à l'aide d'outils simples et ludiques, permettront de recueillir leurs avis et de mieux cerner leurs préférences. La création de commissions menus, auxquelles les élèves seront activement associés, garantira une plus grande adéquation entre les repas servis et leurs attentes.

2) Par ailleurs, il convient de **privilégier une cuisine de qualité**, préparée sur place à partir de produits frais, de saison et, dans la mesure du possible, issus de l'agriculture biologique et locaux. Il sera donc indispensable de veiller aux appels d'offre de la restauration scolaire, en prenant en compte ces spécificités.

3) Afin de répondre aux besoins alimentaires de tous les élèves, il est conseillé de **diversifier l'offre et de proposer des menus adaptés aux différents régimes alimentaires**. Cela peut se traduire par la présence quotidienne d'une alternative végétarienne.

4) Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, il est judicieux de mettre en place un système de **portions modulables**, permettant à chaque élève de choisir la quantité adaptée à son appétit. Les surplus alimentaires pourront ainsi être récupérés et redistribués à des associations caritatives.

5) Enfin, il est important **d'adapter les tarifs de la restauration scolaire aux revenus des familles**.

Des tarifs modulés voire une gratuité pour les familles les plus modestes peuvent être proposés par les collectivités territoriales. Par ailleurs, la mise en place de collations pendant les récréations permettra de garantir une alimentation équilibrée tout au long de la journée scolaire.



4 > SENTIMENT d'EXCLUSION... ...et ACCÈS aux LOISIRS

Constats des enfants et adolescents

Cette thématique a suscité beaucoup de réactions chez les jeunes qui ont formulés davantage de constats.

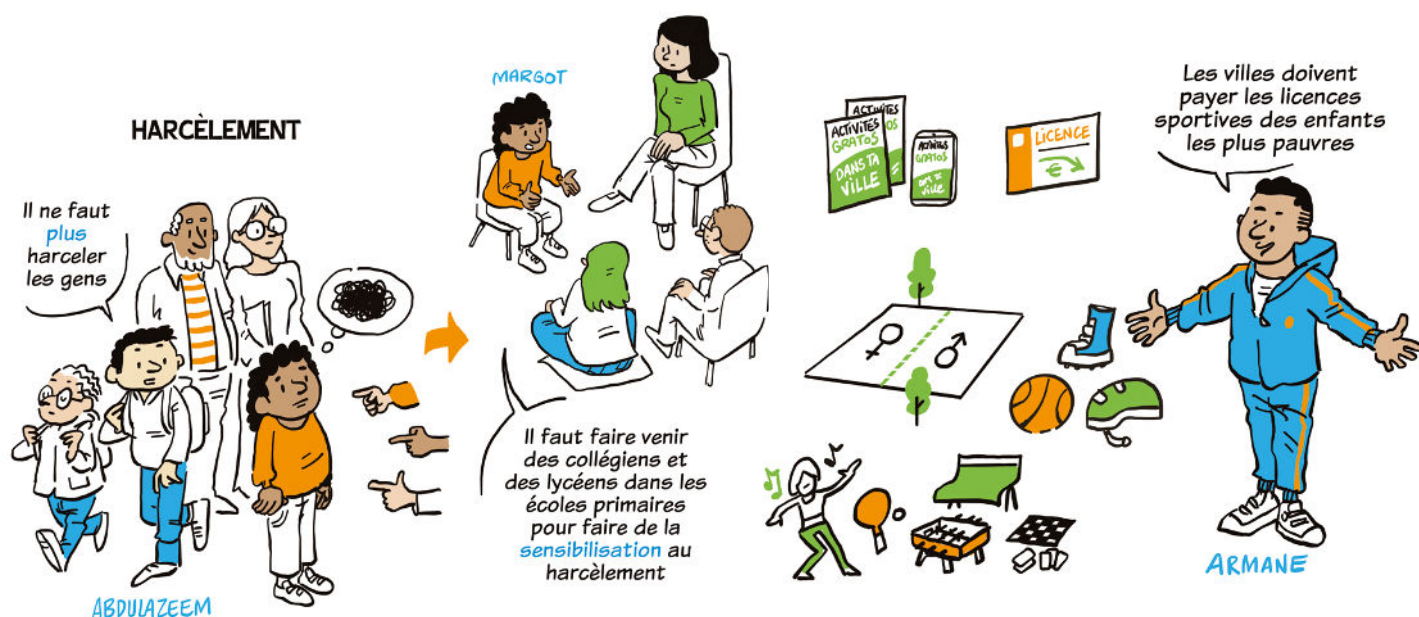
Concernant le harcèlement, les jeunes soulignent qu'un nombre important d'enfants et d'adolescents sont victimes de harcèlement et de discrimination en raison de leur physique, leur origine ou leurs vêtements, ces agissements étant plus courant sur les réseaux sociaux. **Ces victimes de harcèlement sont confrontées à des sentiments d'anxiété et d'exclusion** et éprouvent un mal-être pouvant aller jusqu'à des idées noires. **Les enfants n'ont pas l'impression que les situations de harcèlement soient prises au sérieux par les adultes et estiment que les solutions trouvées ne sont souvent pas satisfaisantes.**

Ils soulignent que souvent, beaucoup d'enfants ne se sentent pas concernés par le problème et n'aident pas leur camarade victimes de harcèlement.

Les filles peuvent ressentir un sentiment d'exclusion dans la cour de récréation car souvent, les espaces sont accaparés par les garçons ne leur laissant que des espaces réduits ou en périphérie de la cour.

Enfin, les enfants constatent qu'un certain nombre d'entre eux ne peuvent pas pratiquer d'activité physique ou culturelle en raison du prix des licences et équipements, ou à cause du manque d'information concernant certaines activités.

Recommandations des enfants et des décideurs publics



1) Dans un premier temps, il est recommandé de **renforcer les dispositifs d'écoute et de soutien psychologique.**

La mise en place de groupes de parole animés par des professionnels permettrait aux victimes de harcèlement de s'exprimer en toute sécurité et de bénéficier d'un accompagnement adapté.

2) Parallèlement, il convient de **sensibiliser tous les élèves et l'ensemble de la communauté éducative à la problématique du harcèlement et ses conséquences**, en formant les adultes à l'identification et à la prévention du

harcèlement et en développant les interventions d'acteurs de la prévention.

3) Afin de garantir un accès équitable à la culture et au sport, les villes doivent améliorer la visibilité des offres existantes et **faciliter l'accès financier à ces activités.** Une communication plus efficace, notamment via les réseaux sociaux permettra d'informer un plus large public.

4) La mise en place de tarifs réduits pour les licences sportives et le soutien aux associations sportives œuvrant auprès des publics vulnérables contribueront à réduire les inégalités.

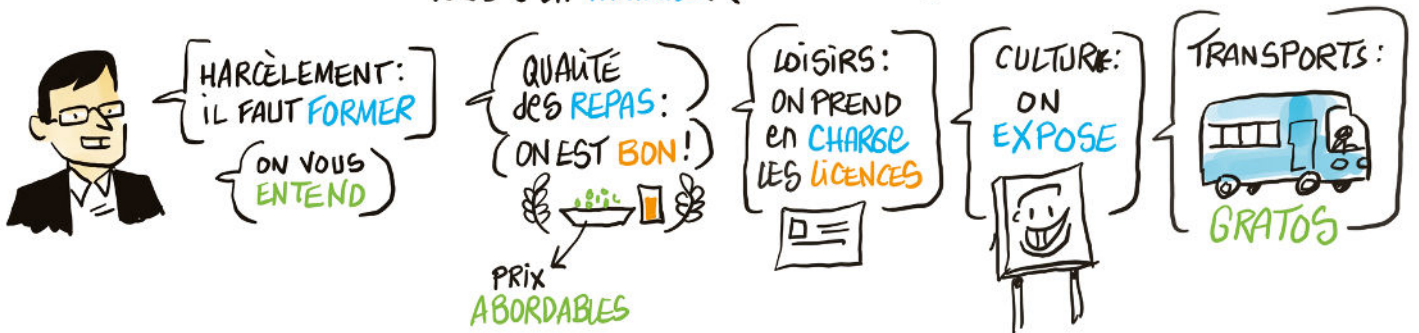
Armane conclut la séance, en invitant les personnes présentes à prendre leur parole en compte :

« Vous, qui soutenez UNICEF, j'espère qu'avec ces propositions que nous vous avons partagées, vous changerez le monde. »

RENCONTRE NATIONALE
VILLE AMIE DES ENFANTS
TOUS ÉGAUX ?



unicef
pour chaque enfant



Cet atelier a été animé par l'UNICEF France avec le concours des villes membres du « comité technique Enfants sans domicile » lancé en mars 2024.

ENFANTS SANS DOMICILE : LES CONSTATS

Depuis plusieurs années, les associations, les pouvoirs publics et les personnes concernées constatent un accroissement des difficultés pour accéder au logement. En découle une augmentation du nombre de personnes sans domicile, **dont les familles avec enfants constituent une part importante et croissante.**

La nuit du **21 aout 2023, 1990 enfants sont restés sans solution à la suite de leur appel au 115 ; un chiffre en hausse de 20% par rapport à 2022, selon le baromètre « Enfants à la rue » publié par l'UNICEF France et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).** L'exclusion liée au logement et la précarité qui en découle affecte l'ensemble des environnements dans lesquels évoluent les enfants : **familial, scolaire, amical, social ; et les prive de leurs droits fondamentaux.** Le rapport « Grandir sans chez soi », publié par l'UNICEF France en 2022 met en avant les difficultés majeures subies par les enfants sans domicile, et leurs incidences sur leur vécu et leur avenir. En savoir plus : <https://www.unicef.fr/article/sante-mentale-la-double-peine-des-enfants-sans-domicile/>



RECENSER LES ENFANTS SANS DOMICILE : DES FREINS INHÉRENTS AU FONCTIONNEMENT DES MUNICIPALITÉS

Les municipalités reconnaissent l'importance d'identifier et de comprendre les besoins spécifiques des populations qu'elles doivent accompagner, et de mettre en place des opérations de recensement comme les Nuits de la solidarité. Le partenariat avec des acteurs de la veille sociale est également une solution pour garantir la connaissance du public et orienter de façon fiable son action. Néanmoins, cette démarche se révèle complexe à mettre en œuvre dans la pratique.

Il est ainsi indispensable de renforcer la transversalité entre les différents services municipaux, et de faire de la

> La ville de Nantes a par exemple ouvert des lieux d'accueil de jours qui sont très fréquentés. Cependant, les familles éloignées des centres-villes sont moins en mesure de bénéficier de ces services, ce qui nécessite de prendre en compte la question des transports et des mobilités dans la consolidation de cette action.

> La ville de Grenoble s'investit dans des projets d'urbanisme transitoire, notamment en aménageant des sites pour accueillir des mineurs non accompagnés (MNA). Ces projets de réhabilitation de bâtiments visent à offrir un hébergement temporaire aux mineurs, en collaboration avec des associations comme la CIMADE et Migrants en Misère. Cependant, la nature provisoire de ces dispositifs soulève des questions quant à l'avenir de ces jeunes et leur accompagnement.

connaissance des enfants et des familles sans domicile de son territoire une priorité politique, en mobilisant des moyens humains formés suffisants.

RENFORCER L'ACCÈS AUX SERVICES DE PREMIÈRES NÉCESSITÉS POUR LES ENFANTS ET FAMILLE HABITANT DANS DES LIEUX DE VIE INFORMELS.

Un certain nombre d'enfants, notamment ceux qui habitent dans des lieux de vie informels comme les squats et bidonvilles, n'ont pas accès aux services de première nécessité afin de répondre à leurs besoins élémentaires. Ils ne disposent ainsi pas d'un cadre de vie adapté pour grandir : accès à l'eau, électricité, ramassage des ordures mais également absence d'actions de prévention des risques d'accident pouvant ainsi les mettre en danger

Le manque de moyens accordés aux villes pour répondre à l'urgence sociale, mais également la complexité des compétences entre les différentes collectivités territoriales (ville, agglomération, métropole, région, État) rendent nécessaire la coordination entre acteurs et l'articulation des différentes volontés politiques autour d'un même objectif. Certaines problématiques, comme l'accès à l'eau dans les bidonvilles, ou les transports scolaires dans des zones peu desservies, nécessitent de s'accorder entre les différentes institutions en charge.

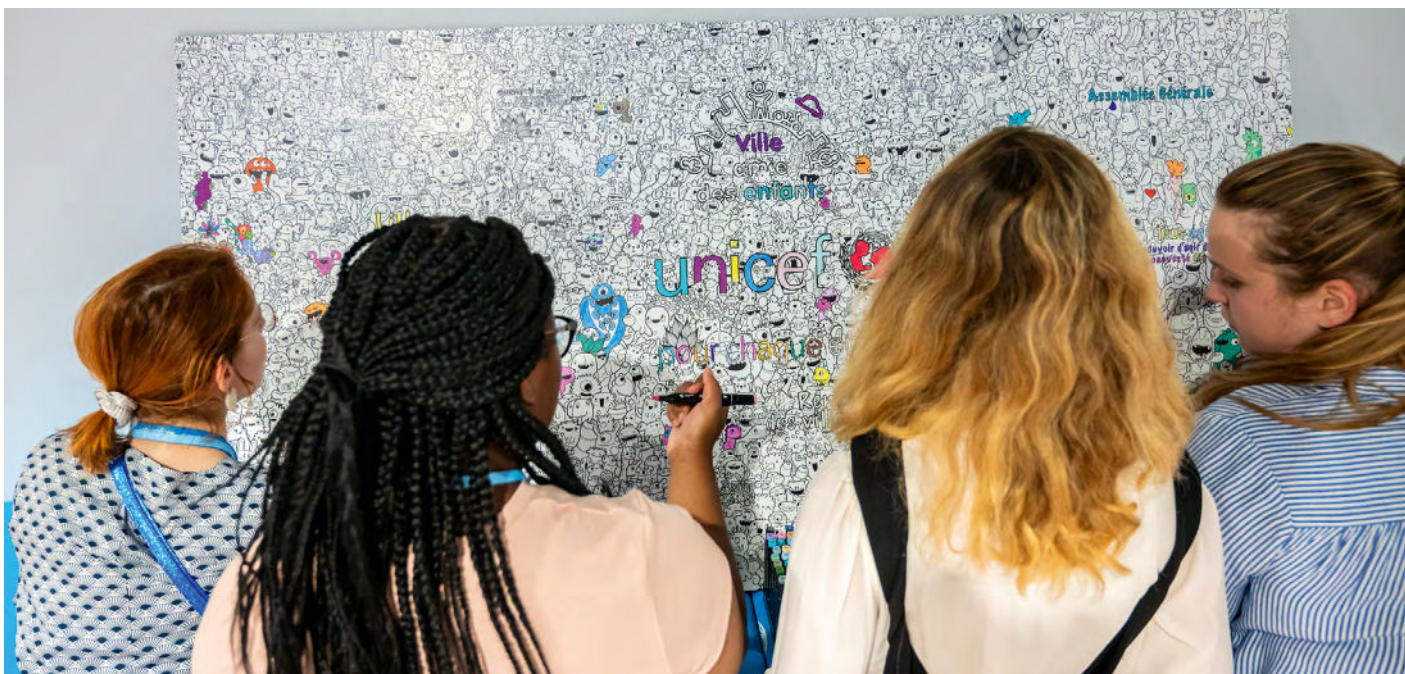


POUR INFORMATION

Les communes et intercommunalités peuvent contribuer à la lutte contre l'exclusion liée au logement.

Le comité technique enfants sans domicile, mis en place par l'UNICEF France en mars 2024, vise à approfondir les connaissances sur la situation des enfants et familles sans domicile, à identifier les obstacles rencontrés par les collectivités dans leurs actions, à valoriser les initiatives réussies et à formuler des recommandations concrètes à destination des collectivités locales et des pouvoirs publics.

>> Un guide à destination des municipalités sera publié au **premier semestre 2025**, et approfondira l'ensemble des enjeux en apportant des solutions concrètes.



3

ENGAGEMENT 3 : UN PARCOURS ÉDUCATIF DE QUALITÉ

« Une Ville amie des enfants permet et propose un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire »

3.1 Ecole, Enfants et Grande pauvreté – Les enseignements de l’action d’ATD Quart Monde

Intervention de **Marie-Aleth Grard**, présidente de l’association ATD Quart Monde

ATD Quart Monde a été créé en 1957 par Joseph Wresinski avec comme volonté d’imaginer une **société où personne ne serait laissé de côté. Marie Aleth Grard**, engagée depuis 42 ans au sein du mouvement et présidente depuis 2020, est venue rendre compte de l’histoire de l’association, et expliquer sa pédagogie au service des enfants en situation de grande pauvreté.

En 1956, le prêtre Joseph Wresinski, visite un camp d’hébergement d’urgence à Noisy-le-Grand **où vivaient 250 familles dans des situations de précarité et d’isolement extrême**. Profondément marqué par ce qu’il découvre, faisant écho à sa propre histoire, il décide de créer l’année suivante une association avec les familles du camp. Son souhait premier était que chacune et chacun puisse exercer sa dignité. Dans

cette optique, **il met en place avec les familles du camp plusieurs actions, dont la création d’une laverie, le retour à l’école pour les enfants, la mise en place d’un jardin d’enfant et d’un salon d’esthétique, marquant ainsi les débuts du mouvement ATD Quart Monde.**

Aujourd’hui, il existe différentes formes d’engagement possible au sein de l’association :

- **Les volontaires permanents** qui s’engagent pour des missions de long terme. Ce sont des personnes formées pour passer plusieurs mois ou années au près des publics les plus démunis. Ils sont logés et indemnisés à hauteur de 800 euros.
- **Les alliés**, qui se forment à la pédagogie d’ATD qui consiste à observer et analyser la société à partir de ceux qui ont le plus de mal. Cette forme d’engagement permet d’agir sur des missions plus ponctuelles.

3.2 Identifier, recenser, inscrire et suivre l'ensemble des enfants éloignés de l'école de son territoire : des premières propositions pour répondre aux enjeux locaux

Cet atelier a été animé par l'UNICEF France avec le concours de l'Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education (ANDEV) et des villes membres du « comité technique Scolarisation » lancé en novembre 2023.

En France, des milliers d'enfants, notamment ceux vivant dans des conditions précaires (bidonvilles, squats), sont privés d'école. Outre les **difficultés liées à la compréhension du système éducatif**, les familles concernées se heurtent à des **obstacles administratifs** comme la domiciliation ou la vaccination, qui entravent la scolarisation de leurs enfants.

En ratifiant la **Convention internationale des droits de l'enfant**, la France s'est engagée sur le principe fondamental que chaque enfant, quel que soit son origine ou sa situation administrative, a **le droit à une éducation de qualité**. Cet engagement est également inscrit dans la Constitution française. Dans les faits, on estime que **10% des enfants vivant en habitat précaire (squats, hôtels sociaux, hébergements d'urgence) dont une majorité d'entre eux habitant en bidonvilles ne sont pas scolarisés**.



POUR INFORMATION

Les communes et intercommunalités peuvent contribuer à la lutte contre la non-scolarisation. En cela, le **comité technique éducation** vise à identifier les obstacles rencontrés par les collectivités dans leurs actions, à valoriser les initiatives réussies et à formuler des recommandations concrètes à destination des collectivités locales et des pouvoirs publics nationaux.

>> Un guide à destination des municipalités sera publié au **premier semestre 2025**, et approfondira l'ensemble des enjeux en proposant des solutions concrètes.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

19

Villes amies des enfants ont déclaré mettre en place une cellule/instance de veille sur la scolarisation des publics les plus vulnérables entre 2020 et 2023

Les trois propositions ci-dessous sont les prémisses d'une réflexion plus large, qui aboutira au début de l'année 2025 et sera communiquée à l'ensemble des Villes amies des enfants. Dans le cadre de la synthèse de la Rencontre nationale 2024, seuls les principaux éléments de débats ont été repris.

Proposition 1 : Renforcer le pilotage des questions d'identification, recensement et inscription des enfants et jeunes éloignés de l'école de 3 à 18 ans au niveau local

Afin de pouvoir répondre à leurs obligations de recensement, mais également de pouvoir garantir la scolarisation de l'ensemble des enfants sur le territoire, les Villes préconisent la création d'une nouvelle instance de pilotage, copiloté par l'Education nationale, avec une mission principale clairement définie autour de l'identification des enfants non scolarisés, du recensement et de l'inscription des enfants à l'école. Cette instance devrait couvrir l'ensemble de la scolarité/formation, de 3 à 18 ans.

Proposition 2 : Elargir les missions et la responsabilité du maire en matière de suivi de la scolarisation et formation auprès des 13-18 ans

14

municipalités déclarent mettre en place des actions d'aller-vers les enfants les plus éloignés de l'école, et soutenir la médiation scolaire – ce qui correspond à près de 5 000 enfants.

Le champ de compétence des municipalités en matière de suivi de la scolarité est pour le moment limité aux 3-12 ans. Afin de lutter contre le décrochage scolaire, les Villes préconisent d'élargir les missions et responsabilités du maire sur les jeunes de 13 à 18 ans, et de repenser ou étendre, à partir d'expérimentations, certains dispositifs, comme les Cités éducatives, le Programme de réussite éducative, ou les Projets éducatifs territoriaux.

Proposition 3 : Faciliter la circulation de données entre administrations publiques sur les situations de scolarisation de l'enfant

L'accès aux données sur la situation des familles et des enfants est aujourd'hui morcelé entre les différentes institutions en charge du parcours de l'enfant : collectivités, Caisse d'allocation familiales, Inspections académiques, Missions locales. Il est ainsi indispensable de créer un outil unique permettant de suivre le parcours de scolarisation des enfants, en s'assurant en même temps de la protection de la vie privée des familles.

La table-ronde « **CITÉ ÉDUCATIVE ET ESPRIT DES CITÉS ÉDUCATIVES : L'ALLIANCE ÉDUCATIVE COMME SOCLE DE TOUTE ACTION !** » a rassemblé :

- **Rozenn Merrien**, Présidente de l'ANDEV, Directrice générale adjointe de la ville de Colombes
- **Gabriel Fraga**, Secrétaire général de l'ANDEV et Directeur Général Adjoint à la ville de Juvisy
- **Jean-Luc RIVIERE**, Adjoint à la petite-enfance, à l'enfance, à l'éducation, primaire, à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs, Ville de Montataire
- **Christine GARNIER**, Adjointe aux écoles, Ville de Grenoble

Cinq ans après la mise en place des Cités éducatives dans un certain nombre de quartiers prioritaires, la Rencontre nationale des Villes amies des enfants 2024 a été l'occasion de revenir sur les différentes méthodes mises en place par les collectivités **pour lutter contre le décrochage et les inégalités scolaires et renforcer les alliances éducatives à l'échelle des territoires.**

LES CITÉS ÉDUCATIVES : UN LEVIER POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Lancées en 2019, les cités éducatives ont pour visée d'instaurer une **alliance éducative permettant un accompagnement éducatif global des jeunes sur un territoire, de réduire les inégalités et de répondre aux enjeux d'absence de mixité dans certains quartiers.** Aujourd'hui 25% des établissements scolaires en quartiers prioritaires sont labélisés cités éducatives.

Un premier bilan réalisé en 2022 fait état de 200 territoires labélisés depuis le lancement du dispositif pour plus **d'un million d'enfants et de jeunes bénéficiaires.**

Les cités éducatives sont un outil pour renforcer la dynamique de l'ensemble des acteurs éducatifs sur un même territoire : éducation nationale, collectivités, familles, acteurs de quartiers et associations.

La labellisation en tant que Cité éducative permet l'octroi d'une aide financière et une participation de l'Etat, favorisant le développement de nouvelles actions pour participer à la réussite éducative de tous les enfants.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

1 300 000

enfants concernés par la mise en place de stratégies éducatives concertées au service de la prise en compte globale de l'enfant au sein des municipalités VAE

264

actions en faveur de la cohérence entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) ont été menés.

33 000

enfants ont été pris en charge par des dispositifs pour lutter contre les inégalités scolaires et le décrochage.

QUELS BILANS DE LA MISE EN PLACE DES CITÉS ÉDUCATIVES PAR LES COLLECTIVITÉS ?

La labellisation "Cité éducative" est un outil utile **pour compléter et enrichir le projet éducatif existant** d'une ville. L'expérience montre que la labellisation facilite la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, notamment en matière de réussite scolaire et de prévention du décrochage.

En instaurant une coordination renforcée avec l'État, elle permet de mobiliser de nouveaux moyens financiers et de travailler à la complémentarité des actions entre les villes, la préfecture et la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Les associations locales jouent un rôle essentiel dans le dispositif : impliqués dans les concertations initiales sur le projet de Cité éducative, elles connaissent le terrain et les difficultés rencontrées par les jeunes et les familles. Elles sont ainsi particulièrement mobilisées dans la mise en œuvre des différentes actions de la Cité éducative.

Cependant, le dernier rapport de l'INJEP sur l'évaluation des Cités éducatives insiste sur les effets encore trop limités de ce dispositif sur la qualité de la coopération avec les parents. Un autre enjeu mis en avant est la coordination générale des Cités éducatives et des autres dispositifs existants, notamment le Programme de Réussite éducative et le Projet Educatif du Territoire, afin d'utiliser ces dispositifs pour remédier aux inégalités territoriales, et ne pas en faire des outils remplaçant le manque de moyens octroyés sur le droit commun.

Les villes pointent également les disparités pouvant exister entre deux Cités éducatives, selon la qualité de leur fonctionnement, et l'impulsion donnée par les personnes coordonnant le dispositif ou en charge de son pilotage au niveau de l'Etat ou de l'Education nationale. La **perspective d'élargissement du dispositif fait alors craindre sur les moyens qui seront accordés aux Cités éducatives** pour qu'elles continuent à remplir leurs objectifs, avec une coopération entre les acteurs de l'alliance éducative de qualité.

CITÉ ÉDUCATIVE

DES ACTIONS
D'ACCOMPAGNEMENTS



LA CONTINUITÉ
DÉPEND TROP
DES PERSONNES



POUR QUE ÇA CONTINUE
IL FAUT DES MOYENS



UN TRAVAIL
PARTENARIAT



IL FAUT LÉGITIMER
LA PAROLE DES FAMILLES



IL Y A DES
AXES DE
PROGRÈS



UNE MÉTHODE
À COORDONNER



RESTONS À
TAILLE HUMAINE



B O N N E P R A T I Q U E

Actions ciblées de la cité éducative de Grenoble

Au sein de la cité éducative de Grenoble, des groupes techniques ont été mis en place sur les thématiques de la **petite enfance et du dispositif passerelle crèche-école**. Cela a permis le développement de projets concrets, comme la création d'espaces culturels dédiés aux enfants et aux familles, la rencontre avec des artistes et l'accès à des initiatives culturelles parents-enfants.

Des actions ciblées ont été proposées pour accompagner les collégiens dans leur orientation grâce à une coordination étroite entre la mission locale, les établissements scolaires, le CIO (centre d'information et d'orientation), les acteurs jeunesse et la prévention spécialisée.



B O N N E P R A T I Q U E

Collaboration entre l'UNICEF France et la cité éducative de Montpellier

La Cité Éducative de Montpellier et la commune, en tant que Ville amie des enfants, a organisé une **vaste consultation auprès des enfants et des familles**, à partir de la Consultation nationale UNICEF 2020-2021 d'un des quartiers prioritaires de la ville, leur donnant la parole pour exprimer leurs besoins et leurs attentes en matière

d'accompagnement éducatif. Fort de ces résultats, un **projet de lieu d'accueil** a vu le jour, proposant un **espace de vie et d'apprentissage** adapté aux spécificités du quartier, avec des activités ludiques et pédagogiques, des espaces numériques et un accompagnement personnalisé pour les familles.



B O N N E P R A T I Q U E

Actions ciblées de la cité éducative de Montataire

La cité éducative de Montataire permet la mise en place de diverses actions concourant à l'épanouissement et la progression d'un certain nombre de jeunes habitants de la ville.

Un accompagnement personnalisé est proposé grâce à un partenariat avec l'AFEV, ou des étudiants-mentors accompagnent individuellement des jeunes, favorisant ainsi leur réussite scolaire et leur orientation. Des projets en lien avec la Ligue des droits de l'Homme ont été mis en place pour sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.

La cité éducative a également permis le développement de Chantiers Jeunesse, donnant la possibilité aux jeunes de découvrir le monde du travail et de développer leurs compétences sociales et citoyennes.

Enfin, dans les établissements scolaires, des repas bio ont pu être proposés à la cantine et des actions de sensibilisation à l'égalité fille-garçon ont pu avoir lieu dans les classes.

Les enjeux de coordination et le lien avec la préfecture sont essentiels pour assurer la réussite de ce projet ambitieux.

La table-ronde « **ÉCOLE AMIE DES DROITS DE L'ENFANT : TÉMOIGNAGES ET CHIFFRES CLÉS POUR INSPIRER L'AVENIR** » a rassemblé :

- **François Augier**, Médiateur au sein du Réseau Canopé
- **François Barthélémy**, Chargé de mission pour la politique éducative à la Ville de Limoges
- **Laëtitia Lecomte**, Chargée de programmes territoriaux à l'UNICEF France
- **Christine Bourreau**, Conseillère déléguée aux crèches et écoles de la Ville de Nancy
- **Marie-Dominique Mescam**, Directrice de l'école élémentaire Rétaud

L'initiative Ecole amie des droits de l'enfant a pour ambition de placer **les enfants et les droits de l'enfant au cœur du projet éducatif de l'établissement scolaire**. En entrant dans la démarche, l'école mobilise **l'ensemble de la communauté éducative** - enseignants, élèves, parents - pour créer un environnement scolaire où chaque enfant se sent écouté, respecté et valorisé, tout en ayant conscience de ses droits et de ceux des autres. La Rencontre nationale des Villes amies des enfants a été l'occasion de d'échanger sur la plus-value de ce programme pour les municipalités, les directions d'écoles, les enseignants, les familles, et les enfants !



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

2 000

Enfants en septembre 2023 scolarisés dans des Ecoles amies des droits de l'enfant

9

Ecoles amies des droits de l'enfant sont accompagnées et soutenues par une Ville amie des enfants

Plus de 700 parents

et 150 acteurs éducatifs ont participé à la première étape de diagnostic dans les écoles.



ILS ET ELLES EN PARLENT

François Barthélémy, chargé de mission politique éducative à la ville de Limoges

Située dans un quartier prioritaire, l'école Victor Hugo, entrée dans la démarche Ecole amie des droits de l'enfant en septembre 2023, accueille 150 élèves. Le projet a été présenté à l'ensemble de la communauté éducative dès le début de l'année scolaire et le questionnaire de la démarche Ecole amie des droits de l'enfant a été diffusé auprès des élèves, des familles et des personnels éducatifs.

Un Comité de Pilotage (COFIL) a été mis en place dès janvier 2024, et est composé à parité de parents, d'enseignants,

d'agents municipaux et d'un Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN). Ce comité se réunit régulièrement pour piloter les actions du projet Ecole amie des droits de l'enfant. Les enfants ont également eu l'occasion de travailler en classe sur le sujet, en amont des séances du Comité de pilotage. Les différentes réunions du COPIL ont permis d'identifier des projets prioritaires qui seront mis en œuvre à partir de la rentrée prochaine.



ILS ET ELLES EN PARLENT

Marie Dominique Mescam, Directrice de l'école élémentaire Rétaud (Charente-Maritime)

La directrice de l'école Rétaud, Madame Mescam, développe depuis plusieurs années de nombreux projets en lien avec les objectifs du programme Ecole amie des droits de l'enfant. **Ce qui a convaincu l'équipe pédagogique de candidater à ce projet est ainsi l'adéquation de la démarche avec les pratiques déjà mises en œuvre par l'école.**

Lors du processus de candidature, la démarche a été présentée à l'ensemble des parents d'élèves qui ont été enthousiastes et touchés par les enjeux partagés. Une présentation du programme a également été menée

auprès du personnel périscolaire, de la restauration scolaire et des agents d'entretiens de la mairie. La directrice note que **le diagnostic leur a permis de réaliser le manque de connaissances des droits de l'enfant, par l'ensemble des acteurs (enfants, parents, acteurs éducatifs).**

A ce jour, plusieurs projets ont été mis en place au sein de l'école, notamment sur les thématiques du harcèlement et autour du renforcement de la connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant.



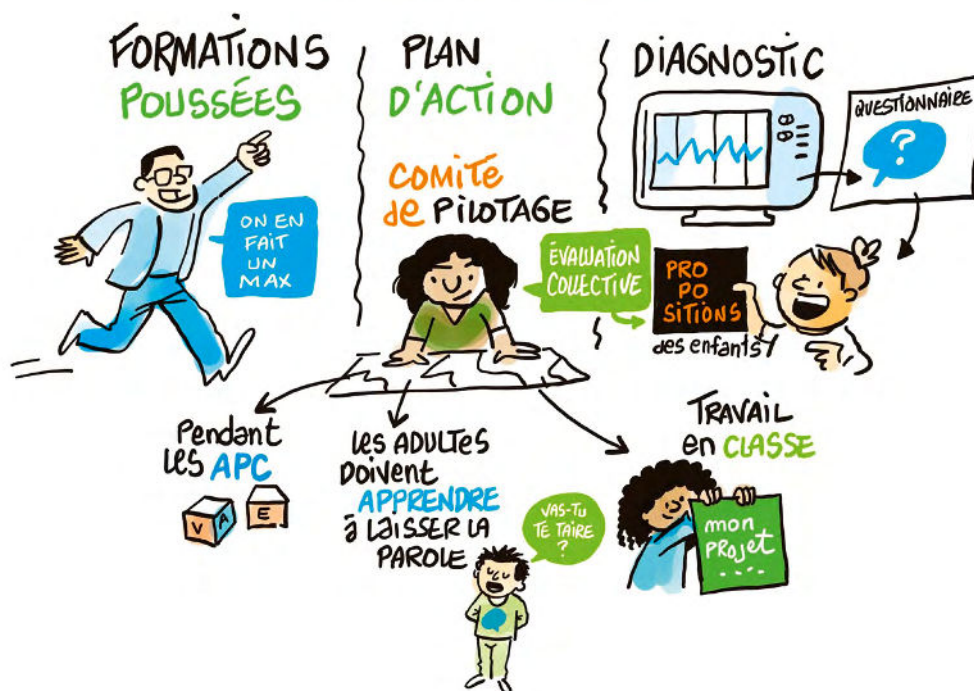
Christine Bourreau, Conseillère municipale crèches et écoles, Ville de Nancy

La ville de Nancy est Ville amie des enfants depuis 2003 avec un renouvellement de la démarche en 2020. La collectivité est ravie d'appuyer, conjointement avec les bénévoles d'UNICEF France en local, la candidature de l'école élémentaire Beauregard pour entrer dans la démarche Ecole amie des droits de l'enfant dès la rentrée de

septembre 2024. Pour célébrer le début de cette initiative, une semaine dédiée aux droits sera organisée par la Ville de Nancy autour du 20 novembre, avec la collaboration de l'école Beauregard. Ce sera l'occasion d'inaugurer la démarche et sensibiliser largement les parents et les enfants.



ÉCOLE AMIE DES DROITS DE L'ENFANT



3.5 Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes par la pratique du jeu libre

L'atelier « **ESPACES DE JEU LIBRE DANS L'ESPACE PUBLIC** » a rassemblé :

- **Anne-Dominique ISRAEL**, Directrice adjointe Jeunesse Education Culture et Citoyenneté, CEMEA Occitanie
- **Emmanuelle Hartmann**, Responsable antenne UNICEF d'Aix-en-Provence, Elue Jeunesse à Saint Marc Jaumegarde

Le jeu libre est un jeu initié par l'enfant, spontané, sans contraintes de règles ni de matériel. L'enfant invente et organise ainsi ses jeux selon ses préférences et champs d'intérêts et selon l'environnement dans lequel il se trouve. La question de l'espace dédié au jeu libre pour les enfants en ville est un sujet faisant débat au sein des collectivités, qui met en confrontation à la fois les aspirations à l'émancipation des enfants et des jeunes, et les préoccupations liées à leur sécurité de la part des acteurs de la ville et des parents.

LES ENJEUX DU JEU LIBRE EN VILLE

Les sociétés contemporaines, tendent à **privilégier la sécurité au détriment de la liberté de mouvement des enfants.** Cette tendance à la surprotection se traduit par une régulation accrue des espaces publics et une diminution des possibilités pour les enfants de jouer librement, alors même que **la pratique du jeu dit "risqué" est fondamentale pour leur développement.** La peur des accidents incite les collectivités à privilégier des espaces sécurisés et encadrés. De plus, les collectivités sont

souvent confrontées à des contraintes budgétaires qui limitent leurs possibilités d'investir dans des projets d'aménagement d'espaces publics propices au jeu libre.

Or, le jeu libre contribue au développement de l'enfant. Il favorise l'autonomie, la créativité, la socialisation et l'apprentissage de la vie en société. Les espaces dédiés au jeu libre permettent aux enfants de développer leur motricité, leur imagination et leur socialisation. Ils contribuent également à renforcer leur confiance en eux et à leur permettre de découvrir le monde qui les entoure.

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU JEU LIBRE EN VILLE, PLUSIEURS ACTIONS PEUVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE :

- **Il est essentiel de sensibiliser les élus, les agents des collectivités, professionnels de l'urbanisme ainsi que les habitants** aux bienfaits du jeu libre pour les enfants et aux enjeux de l'aménagement d'espaces adaptés.
- **Les enfants et les parents doivent être associés à la conception** et à la gestion des espaces de jeu pour s'assurer qu'ils répondent à leurs besoins.
- Il est également nécessaire de **revoir la réglementation** en vigueur pour la rendre plus souple et plus adaptée aux besoins des enfants.
- Les villes doivent investir dans l'aménagement d'espaces de jeu libre, **souvent moins coûteux** que dans des espaces de jeux standardisés, et dans l'animation de ces espaces.



© UNICEF/LéaSchneider

4

ENGAGEMENT 4 : LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

« Une Ville amie des enfants développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune »

La table-ronde « **PRENDRE EN COMPTE L'OPINION DES ENFANTS EN SITUATION D'EXCLUSION ET DE PAUVRETÉ : QUELS ENJEUX ET LEVIERS D'ACTION POUR LES MUNICIPALITÉS ?** » a rassemblé :

- **Noémie Hervé**, Chargée de plaidoyer Participation, UNICEF France
- **Marie Verkindt**, Bénévole engagée auprès d'ATD Quart Monde
- **Vanina Arrighi**, Responsable de la mission Droits de l'enfant, Ville de Paris
- **Rabika MAADSI**, Chargée de mission Démocratie Participative Gestion urbaine et sociale de proximité à la ville de Raismes
- **Laurent TURQUOIS**, Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire, et Claudine CIGLIA, adjointe au Maire à la petite enfance et à la jeunesse

Cette partie est également alimentée des éléments partagés lors de l'atelier « Mettre les enfants et les jeunes au coeur du développement de sa politique enfance/junesse » animé par l'UNICEF Suisse (Mona Meienberg et Audrey Monbaron)

LA PARTICIPATION DES ENFANTS : UN ENJEU DE RÉALISATION DES DROITS DE L'ENFANT PRIMORDIAL POUR LES ENFANTS EN SITUATION D'EXCLUSION

Le droit à la participation des enfants est un des principes directeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant, et une priorité de l'UNICEF France et à l'international. Prendre en compte l'opinion des enfants est essentiel pour mettre en place des politiques publiques au plus proche des besoins et garantir l'effectivité des droits de l'enfant. La participation des enfants, en les considérant comme des usagers éclairés et à part entière du service public, leur donne **l'opportunité de se former au processus démocratique et de développer des engagements qui pourront être prolongés dans leur vie d'adulte.**

Ces actions ont un impact fort sur les enfants eux même, et plus particulièrement pour des enfants qui connaissent des situations d'exclusion sociale : savoir que leur voix compte leur permet de se sentir entendus et valorisés. **Cela leur fait gagner confiance en eux et les aide à lutter contre le sentiment d'exclusion.** Au cours d'un atelier réalisé avec des enfants, un enfant témoignait que la participation lui donnait « le sentiment d'être quelqu'un ».

La prise en compte de l'opinion des enfants présente également un certain nombre d'avantages pour les collectivités territoriales parmi lesquels, **l'amélioration durable des politiques publiques et des services** : les enfants et les jeunes n'utilisent pas les services de la même manière que les adultes et expérimentent le monde d'une façon différente. Lorsqu'on leur en donne l'opportunité, qu'on leur fournit les informations adaptées à leur âge et le soutien nécessaire, **ils sont en mesure d'apporter leur « expertise d'usage »**, soit une expertise unique sur leurs besoins, leurs préoccupations et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Cela fait ressortir une variété d'enjeux appréhendés au sein des collectivités et renforce la légitimité et l'efficacité de l'action publique en faveur des enfants.

AGIR SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE SA VILLE EN RECUEILLANT L'OPINION DES ENFANTS : UN PROCESSUS AU PORTAGE POLITIQUE FORT

Plusieurs étapes sont à prendre en compte pour recueillir la participation des enfants dans de bonnes conditions :

- Un espace physique ou numérique où les enfants se retrouvent et peuvent partager avec d'autres leurs points de vue et leurs ressentis.
- Les enfants ont besoin d'avoir le sentiment d'être écouté et que leur parole est prise en compte par des personnes clés du processus de participation.
- Les informations partagées en amont et le recueil de la parole doit être adapté à la typologie des enfants, notamment leur âge.

Quel que soit le mode de participation, il requiert une **implication active des collectivités puisqu'elles sont au cœur de la logique de développement des territoires** et qu'elles peuvent ainsi fédérer les actions autour de projets partagés. Elles peuvent ainsi utiliser les Contrats de ville ou élargir le périmètre des projets éducatifs de territoire (PEDT) pour favoriser la mise en place des projets issus des processus de participation. Elles peuvent aussi rédiger avec les enfants une **Charte de participation afin de définir plus clairement les engagements réciproques**.

PRENDRE EN COMPTE L'OPINION DES ENFANTS



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

110 000

enfants concernés par la mise en place de plus de **470** actions favorisant la participation des enfants et des jeunes.

100

actions mises en place par les municipalités pour prendre en compte l'inclusion des enfants les plus vulnérables aux espaces de participation, ce qui concerne environ

9100 enfants.

20%

des actions indiquées dans le plan d'action des VAE ont intégrées en amont la participation des enfants.

Dans le cadre du cycle d'ateliers 2023 mis en place avec les Villes amies des enfants, les collectivités ont exprimé **l'importance d'avoir un portage politique fort et collectif du droit à la participation**. Celui-ci doit être un enjeu transversal dans la stratégie de la ville. Cela nécessite notamment de :

- Former, informer les parents et les enfants à leurs droits ;
- Renforcer les compétences des agents et élus sur l'application du droit des enfants à être entendu et les principes favorisant la pleine réalisation du droit à la participation des enfants ;
- Faciliter l'accès des enfants aux mécanismes de démocratie participative, comme les conseils municipaux d'enfants ou les budgets participatifs ouverts dès 9 ans ;

- Définir des indicateurs qui prennent aussi en compte l'inclusivité.

Pour plus d'information sur la prise en compte de la parole des enfants dans les politiques publiques locales, retrouvez la publication de l'UNICEF France : <https://www.villeamiedesenfants.fr/pourquoi-nous-rejoindre/outils/prendre-en-compte-la-parole-de-lenfant-dans-les-politiques-publiques-locales/>



B O N N E P R A T I Q U E

Consulter l'ensemble des parties prenantes pour définir la feuille de route de sa mandature municipale L'exemple de la ville de Paris

Fin 2023, la ville de Paris a organisé **une consultation auprès de 190 enfants parisiens**, en lançant un appel à participation auprès de tous les habitants et centres de loisirs. **Une attention particulière a été portée sur la représentation et la mixité sociale**. Les échanges riches et constructifs qui en ont résulté ont permis de définir une feuille de route pour la mandature municipale. Les enfants ont notamment souligné l'importance de les protéger contre les violences et ont exprimé le souhait de participer aux décisions qui les concernent directement. Fort de ces retours, la municipalité a mis en place un plan d'action spécifique pour lutter contre les violences faites aux enfants.

Depuis le 20 novembre 2023, la commune a également lancé **l'assemblée citoyenne des enfants parisiens**, dont l'ambition est de **sensibiliser les jeunes parisiens à leurs droits**. En leur offrant un espace d'expression et de réflexion, cette initiative vise à les outiller pour mieux comprendre leurs droits et savoir comment les défendre en cas de besoin. Les résultats de cette première édition sont très encourageants et témoignent de l'intérêt des enfants pour ces questions.

Concernant la mise en pratique de ce droit à la participation des enfants, la ville de Paris a **porté une attention particulière sur l'inclusion de tous les enfants**. L'objectif était d'atteindre des jeunes qui n'avaient pas forcément l'habitude de participer à ce type d'initiatives, notamment ceux issus de milieux socio-économiques moins favorisés.

Pour cela, la ville a élaboré **un projet clé en main**, en

Vanina ARRIGHI, responsable de la mission Droits de l'enfant, Ville de Paris

étroite collaboration avec l'Éducation nationale, et la directement proposé aux chefs d'établissement. L'idée était de sortir du fonctionnement conventionnel en s'adressant à des établissements situés dans des quartiers moins favorisés, et ainsi de permettre à un plus large public d'enfants de s'exprimer et de s'impliquer dans la vie de leur ville.

La ville a également initié des **consultations plus ponctuelles sur les politiques publiques**, comme celles menées dans le cadre de la protection de l'enfance en 2020. En associant les enfants concernés à l'élaboration des schémas directeurs, notamment en leur donnant la parole après des entretiens préalables avec les professionnels, il a été possible d'intégrer leurs points de vue de manière significative. **Les enfants ont exprimé leur souhait d'être davantage consultés, en particulier sur les questions d'éducation et de santé. Les enfants demandent également d'être mieux informés sur les décisions de justice dont ils font l'objet, de pouvoir avoir le choix de garder le lien avec leur famille, le choix d'être placé avec la fratrie ou non. Ils souhaitent être mieux associés à leur scolarité, sachant qu'ils sont souvent orientés vers des filières très courtes.** Leurs propositions ont été prises en compte au même titre que celles des adultes, démontrant ainsi l'intérêt d'une approche participative. **Cette expérience a mis en évidence la nécessité de systématiser ce type de consultation pour toutes les politiques publiques ayant un impact sur la vie des enfants.**



Le droit d'être entendu L'exemple de la ville de Raismes

« La participation citoyenne , c'est avant tout un engagement et un moyen de faire ville, de bien la vivre et de la transformer tous ensemble ». Au sein de la ville, tous les acteurs sont investis dans cette démarche, entre élus, habitants, associations et partenaires qui au quotidien sont engagés sur le terrain. La ville de Raismes oriente ses dispositifs de participation des enfants en s'appuyant sur la **mobilisation des maisons de quartiers**. Plusieurs consultations ont été menées notamment sur la thématique « Bien vivre sa ville ».

La commune met à disposition ses espaces communs, comme « le R-lab » au château Mabile, un espace dédié à la participation des habitants dans le centre-ville (dont les adolescents et enfants). La ville développe le pouvoir d'agir en invitant les habitants à participer aux différentes consultations et aux projets participatifs. Une des difficultés rencontrées était l'accessibilité du cœur de ville : les habitants plus éloignés du centre-ville, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires, ont davantage de difficultés à se déplacer. La ville a alors initié **une démarche d'aller-vers**, où des médiateurs parcourent les quartiers

Rabika MAADSI, Chargée de mission
Démocratie Participative Gestion
urbaine et sociale de proximité à la ville
de Raismes

pour aller à la rencontre des habitants, recueillir leur avis et leurs propositions de projets.

La ville de Raismes n'a pas de Conseil Municipal des enfants, elle expérimente un « comité d'enfants » qui vise à co-construire avec les enfants les modalités de la participation (de l'expression à l'action). Il n'y a pas de vote au sein de ce comité : les enfants sont invités à participer sur la base du volontariat et sont libres de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent. Il existe aussi des **concertations ponctuelles d'enfants** telles que « **Le marathon des idées** » qui permet aux enfants et jeunes d'être consultés sur différents projets de la ville.

La ville a mobilisé différents outils de financement pour réaliser ces projets tels que les Fonds de Travaux Urbains (FTU), les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) et le TFPD ou bien encore la taxe sur le bâti, une commission enfants devrait voir le jour en 2025 pour leur permettre de proposer des projets et les faire vivre.





5

ENGAGEMENT 5 : LA SENSIBILISATION AUX DROITS DE L'ENFANT

« Une Ville amie des enfants noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde. »

5.1

Comment l'éducation aux droits de l'enfant peut-elle favoriser la participation éclairée des enfants à la vie publique ?

La table-ronde « **COMMENT L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT PEUT-ELLE FAVORISER LA PARTICIPATION ÉCLAIRÉE DES ENFANTS ET DES JEUNES À LA VIE PUBLIQUE ?** » a rassemblé :

- **Claire Brisset**, Ancienne porte-parole de l'UNICEF à Genève et ancienne Défenseur des enfants
- **François Augier**, Formateur de l'atelier Canopé du Cantal
- **Anaïs Justin**, Chargée de sensibilisation et de formation à l'UNICEF France
- **Stéphanie Letellier**, Coordinatrice jeunesse, référente Ville amie des enfants de la ville de Darnétal

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont **le droit de participer, y compris les enfants**. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention

internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un de ses quatre principes fondamentaux.

Aujourd'hui, l'un des **premiers freins** au droit à la participation tient au **manque de connaissance, de formation et d'information des adultes et des enfants**. Dès lors, l'éducation aux droits de l'enfant s'avère être un outil puissant de changement social, tant individuel que collectif, lorsque l'on y a accès.

L'ÉDUCATION AUX DROITS POURTOUS LES ENFANTS

Chaque enfant **doit pouvoir apprendre dans de bonnes conditions** à lire, à écrire, et à maîtriser toutes les connaissances et compétences nécessaires pour développer son plein potentiel. Chaque enfant a également **le droit de connaître ses droits**. En effet, les droits de l'enfant, garantis par la CIDE engagent les États signataires comme la France non seulement à **appliquer les droits de l'enfant sur leur territoire, mais aussi à faire connaître ces droits. Aujourd'hui, seuls 1 écolier sur 4 et 1 lycéen sur 10 déclarent connaître**

la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Selon une enquête menée par le Défenseur des droits de l'enfant, les adultes seraient **68%** à connaître peu les droits de l'enfant ou à n'en avoir même jamais entendu parler.

Le rôle des Etats, des gouvernements locaux et des adultes est prédominant dans la réalisation effective des droits de l'enfant. Ce sont eux qui doivent assurer les meilleures conditions possibles de vie et d'épanouissement pour les enfants : accès à la nutrition, au soin, à l'éducation, à un environnement sain, à la protection, etc. Tous ces droits peuvent également être revendiqués et défendus aussi par les enfants eux-mêmes. Cependant, cela nécessite que les adultes les appuient dans la réalisation de leur droit à la participation.

SENSIBILISER LES ENFANTS SUR LEUR DROIT À LA PARTICIPATION

Pour permettre aux enfants de développer leur **capacité à participer au sens politique**, et pour que les adultes leur ouvrent les espaces nécessaires, **l'éducation et l'information** jouent un rôle essentiel. L'information est d'ailleurs l'une des 9 conditions de

la participation définies par le Comité des droits de l'enfant.

Il est d'autant plus important d'outiller les enfants sur le droit à la participation que celui-ci constitue l'un des principes directeurs de la CIDE. Cela signifie que l'exercice du droit d'être entendu représente un levier essentiel pour le respect de l'ensemble des droits de l'enfant, et qu'il devrait être pris en compte dans l'application de tous les autres droits.

L'UNICEF France se mobilise sur la sensibilisation aux droits de l'enfant en général, mais aussi spécifiquement sur la diffusion d'information permettant aux enfants et jeunes de se saisir de leur droit à la participation.

Le Prix UNICEF de littérature jeunesse s'inscrit par exemple dans une **démarche pédagogique** et en particulier dans une forme **d'expérimentation du droit à la participation**. C'est un projet qui permet d'expérimenter le droit d'être entendu : informations sur les livres concourant au prix, vote, influence dans les décisions, etc. Il est important de rappeler que les enfants ont la capacité d'exercer une influence sur leur propre vie et leur environnement.



CHIFFRES CLÉS 2023 DES VILLES AMIES DES ENFANTS

640

actions mises en place par les Villes amies des enfants pour sensibiliser les enfants et les adultes aux droits de l'enfant.

230 000

enfants sensibilisés aux droits de l'enfant

25 000

agents des collectivités territoriales membres du réseau ont participé à des actions de formations autour d'une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans leurs pratiques.

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ET LE DROIT À LA PARTICIPATION

La question de l'éducation aux droits et donc de la participation des enfants est au **cœur des enjeux éducatifs actuels**. Une pédagogie qui entend outiller les élèves sur leur droit à la participation nécessite **une approche globale qui intègre les dimensions cognitives, sociales et émotionnelles de l'apprentissage**. En favorisant la transversalité, la pluridisciplinarité et l'engagement des élèves dans des projets concrets, on contribue à former des citoyens responsables et acteurs de leur propre avenir.

Les nouveaux programmes scolaires, notamment ceux d'éducation morale et civique (EMC), offrent un cadre propice au développement des compétences civiques et psycho-sociales. Ces compétences sont fondamentales pour favoriser la collaboration, le respect mutuel et la participation active. De même, en reliant les apprentissages aux objectifs de développement durable, on sensibilise les élèves aux problématiques contemporaines et les incite à agir en citoyens responsables. Les recherches en sciences de l'éducation montrent l'importance de créer des environnements d'apprentissage où les élèves se sentent valorisés, écoutés et respectés. Cela favorise ainsi leurs compétences et réflexes de participation.

COMMENT l'Éducation aux droits de l'enfant PEUT-ELLE FAVORISER la PARTICIPATION à la VIE Publique ?



Pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques pédagogiques, il est essentiel de former les enseignants aux enjeux de la participation des élèves et de leur donner les outils nécessaires pour accompagner leurs apprentissages.

Des outils pour promouvoir le droit à la participation des enfants auprès des premiers concernés et des adultes existent :

- Le livret *Combattre les idées reçues sur le droit à la participation* : <https://my.unicef.fr/article/combattre-les-idees-recues-sur-le-droit-a-la-participation/>

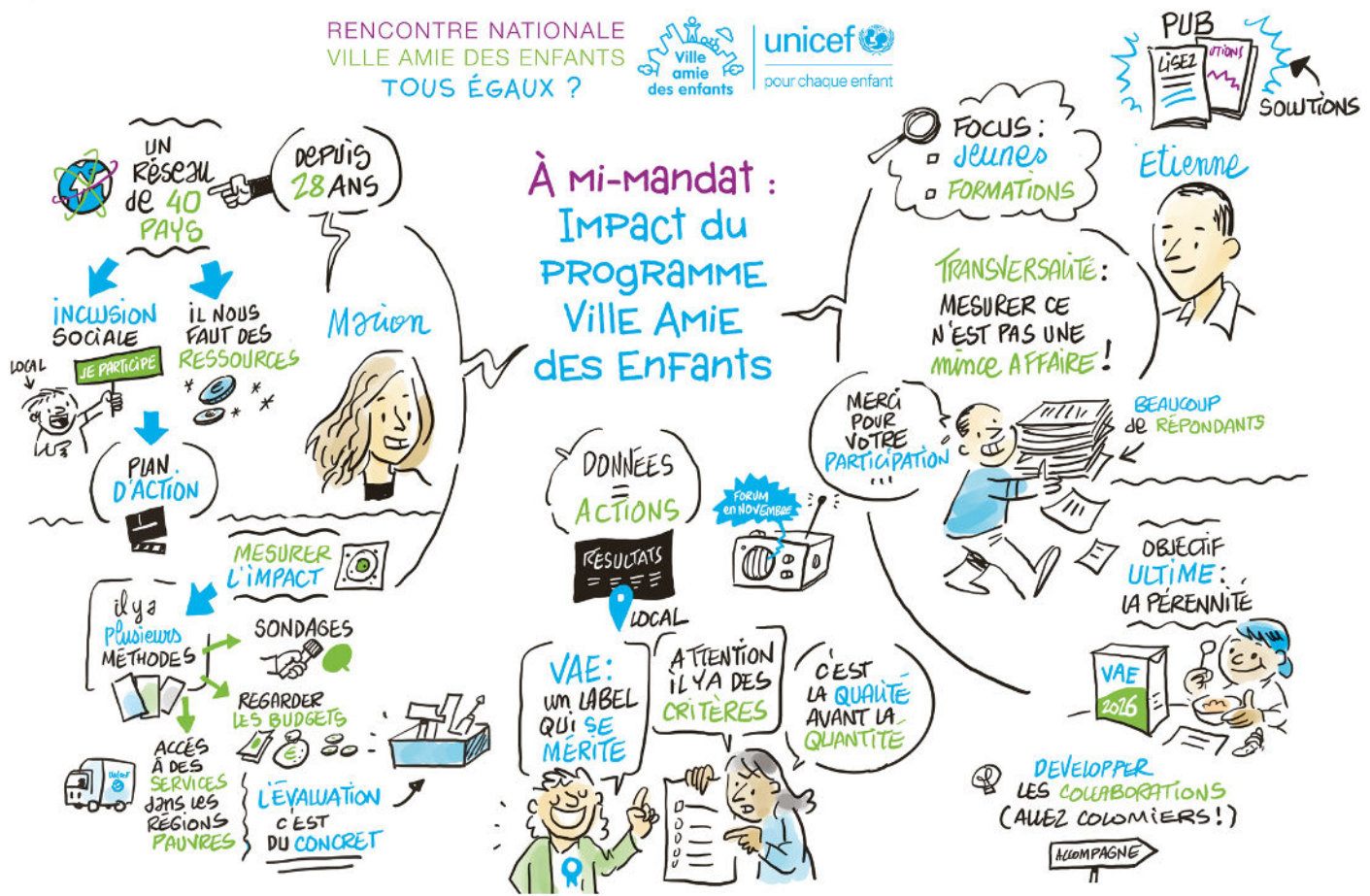
- Une vidéo destinée aux enfants « Deux minutes pour comprendre le droit à la participation » : <https://my.unicef.fr/article/le-droit-a-la-participation-en-video/>
- Une formation digitale de 30 minutes pour connaître les fondamentaux : <https://my.unicef.fr/article/30-minutes-pour-comprendre-le-droit-a-la-participation/>

D'autres outils sont également proposés aux acteurs éducatifs impliqués dans le programme *Ecole amie des droits de l'enfant*.

5.2 Le programme Ville amie des enfants à l'international : état des lieux et perspectives

La conférence plénière « **A MI-MANDAT : IMPACT DU PROGRAMME VILLE AMIE DES ENFANTS SUR LES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE ET DANS LE MONDE** » a rassemblé :

- **Marion Libertucci**, Consultante Ville amie des enfants (Child Friendly Cities Initiative) pour l'UNICEF International
- **Etienne Maier**, Directeur de l'Engagement et des territoires, UNICEF France



HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Lancé en 2002, le programme Ville amie des Enfants, initié par l'UNICEF et ONU-Habitat, a pour ambition de créer des villes où les droits de l'enfant sont pleinement appliqués et promus. Ce programme, présent dans une **quarantaine de pays à travers le monde**, s'appuie sur un cadre international **qui le structure, en garantit l'approche holistique et permet la mise en réseau entre les différents pays**. La diversité des contextes nationaux enrichit le programme et permet d'adapter les actions aux réalités locales. Aujourd'hui, ce sont près de **30 millions d'enfants** qui bénéficient directement des actions menées dans le cadre de Ville amie des enfants.

OBJECTIFS ET ENJEUX

Le programme Ville amie des Enfants vise à **infléchir des changements de priorités dans les décisions locales et de renforcer la participation des enfants et des jeunes dans la vie de leur communauté**. Il s'agit également d'un outil pratique pour traduire la Convention internationale des droits de l'enfant en actions locales. De nombreux exemples illustrent les impacts positifs du programme : **augmentation de la connaissance des droits de l'enfant, amélioration de la participation des enfants dans les décisions locales, développement de projets innovants dans des domaines variés tels que l'éducation, la santé ou la sécurité**.

MODÈLES VAE ET IMPACTS

Il est à noter que, selon les pays, **les modèles du programme diffèrent** : en Corée du Sud, presque une ville sur deux au sein du pays est Ville amie des enfants et 83% des enfants sont impactés par le programme. **L'Espagne** a également de nombreuses villes VAE : presque 1 enfant sur 2 vit dans une Ville amie des enfants. L'évaluation du programme en Espagne a d'ailleurs démontré des résultats positifs sur de nombreux secteurs : scolarité des enfants, soutien à la parentalité,

inclusion et sécurité routière. **Le Brésil** quant à lui a comme objectif d'atteindre **3000 villes « amies des enfants »** et de toucher en priorité les régions les plus pauvres du pays.

La mise en œuvre du programme Ville amie des enfants demande cependant des ressources importantes, tant du côté d'UNICEF, qui doit réfléchir aux ressources à mobiliser pour accompagner le déploiement d'actions, que des collectivités territoriales, qui doivent infléchir leurs budgets pour faire de l'enfant et de la jeunesse une priorité. La question du financement des actions, à accoler aux cycles de planification budgétaire des collectivités sont autant de défis à relever. Par ailleurs, la transversalité des actions, bien qu'essentielle, reste complexe à mettre en œuvre et à mesurer.

Afin de financer le programme, **un tiers des pays impliqués dans la démarche VAE demandent une contribution aux villes** qui peut varier selon les comités nationaux, allant de quelques dizaines d'euros à 50 000 euros pour le Royaume-Unis. Certains comités nationaux « UNICEF » décident de faire en fonction de la taille de la ville et de son budget, comme en Allemagne. D'autres comités nationaux UNICEF financent le programme par le biais de subventions publiques.

L'avenir du programme Ville Amie des Enfants s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'impact direct sur les enfants et les communautés. A ce titre, **le suivi et l'évaluation du programme est essentiel pour mesurer son efficacité**. La méthodologie de suivi et d'évaluation s'est d'ailleurs renforcée au fil des années. L'objectif est également de renforcer la protection de la marque UNICEF en s'assurant que chaque ville engagée respecte pleinement les droits de tous les enfants. Cela passe par la définition de critères d'engagement clairs tout en permettant une adaptation aux spécificités de chaque pays. L'idée est ainsi de garantir une cohérence globale tout en préservant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins locaux.

« Le programme Ville Amie des Enfants est très puissant, car c'est un réseau avec une méthodologie qui donne de vrais résultats »

Marion Libertucci, Consultante Ville amie des enfants pour l'UNICEF International

En 2026, le programme Ville Amie des Enfants se concentrera sur deux axes majeurs : renforcer l'implication des jeunes dans la co-construction du programme et favoriser une meilleure coordination et transversalité entre les différents services municipaux pour une approche plus globale et efficace.

Retrouvez sur le site Villeamiedesenfants.fr l'interview de Marion Libertucci à propos du programme Ville amie des enfants à l'international





CONCLUSION

La Rencontre Nationale des Villes Amies des Enfants de 2024 a été un moment fort de partage et de réflexion autour des enjeux cruciaux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants. **Les deux journées d'échanges ont été riches d'enseignements et de témoignages inspirants, pour mettre en lumière les actions concrètes et les bonnes pratiques mises en œuvre par les collectivités locales pour améliorer le bien-être des enfants et garantir leurs droits.**

Les discussions ont souligné l'importance de la transversalité des politiques publiques et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux pour répondre aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité. Les initiatives présentées, qu'il s'agisse de l'aménagement urbain, de la restauration scolaire, de la santé mentale ou de la participation des enfants, montrent qu'il est possible de faire bouger les lignes et de créer des environnements plus inclusifs et bienveillants pour les enfants.

L'UNICEF France, à travers le programme Ville Amie des Enfants, **continuera d'accompagner les collectivités dans leurs démarches et de promouvoir les droits de l'enfant au cœur des politiques locales.** Les recommandations et les bonnes pratiques partagées lors de cette rencontre serviront de base pour développer de nouvelles actions et renforcer l'engagement des villes en faveur des enfants.

La prochaine mandature 2026-2032 devra ainsi permettre de répondre aux nombreux défis identifiés, pour que les enfants les plus vulnérables grandissent et s'épanouissent grâce à la réalisation de leurs droits.

Tous égaux ? Pas encore. Et si les municipalités ne peuvent pas agir sur l'ensemble des causes de la pauvreté, elles peuvent répondre à son caractère multidimensionnel. Quand un enfant ne peut pas bénéficier d'une alimentation de qualité parce que la restauration scolaire est trop chère, quand il ne peut pas pratiquer une activité de loisirs régulière, ou arpenter la ville en se sentant en sécurité dans un environnement propice à la convivialité, il le sait. Cela marque durablement son avenir.

Les municipalités ont ainsi le devoir de répondre aux privations ressenties par les enfants et de garantir un accès équitable à l'ensemble de leurs services. **Elles ne doivent pas seulement regarder ceux qui « ont », mais se poser la question de pourquoi certains n'en bénéficient pas.** Défi important, tant les freins peuvent être multiples, et doivent être traités dans les différentes politiques sectorielles des municipalités.

Nous espérons que la synthèse des échanges de cette rencontre seront une source d'inspiration et de motivation pour toutes les villes et intercommunalités engagées – qu'elles soient entrées dans le programme de l'UNICEF ou qu'elle cherche à regarder leurs actions par les lunettes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ensemble, nous pouvons construire des villes où chaque enfant a la possibilité de s'épanouir et de grandir dans un environnement sûr, sain et respectueux de ses droits.

Qui que ce soit.
Où qu'il habite.
Chaque enfant mérite une enfance.
Un avenir.
Une vraie chance.
C'est pour cela que l'UNICEF est là.
Pour chaque enfant du monde entier.
Jour après jour.
Dans plus de 190 pays et territoires.
Atteignant les enfants les plus difficiles à atteindre.
Les plus éloignés d'une main secourable.
Les plus exclus.
C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.
Et nous n'abandonnons jamais.

unicef 
pour chaque enfant



unicef 
pour chaque enfant

villeamiedesenfants.fr

 3, rue Duguay Trouin, 75282 PARIS Cedex 06

 www.unicef.fr

 UNICEF.France

 UNICEF_France

 unicef_france